

**Assemblée générale**

Vingt-cinquième session extraordinaire

5^e séanceVendredi 8 juin 2001, à 9 heures
New York*Documents officiels*

Président : M. Harri Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 9 heures.

Point 3 de l'ordre du jour (suite)**Pouvoirs des représentants à la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale****Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/S-25/6)**

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons passer à l'examen du projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 15 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs faite au paragraphe 15 de son rapport.

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même? Il en est ainsi décidé.

Le projet de résolution est adopté (résolution S-25/1).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 3 de l'ordre du jour.

Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (suite)**Examen et évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat****Autres mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles entravant la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat****Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire**

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Seymour Mullings, Vice-Premier Ministre et Ministre des biens fonciers et de l'environnement de la Jamaïque.

M. Mullings (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais d'abord me joindre aux autres délégations pour vous féliciter de la façon dont vous présidez la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée à un examen et à une évaluation de l'application du Programme pour l'habitat.

Nous sommes réunis pour évaluer les résultats obtenus dans la mise en oeuvre des engagements pris à Istanbul et réexaminer les stratégies et mécanismes propres à multiplier les chances de tous nos peuples dans la civilisation urbaine du futur.

La présente session se tient près de 25 ans après Habitat I. Les membres de la communauté internationale, et en particulier les pays en développement comme nous, continuent de chercher des solutions aux grandes questions énoncées dans le Programme pour l'habitat, dont la plus urgente est le droit à des terres et des logements abordables, ainsi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



qu'aux crédits et aux technologies adaptées. Plusieurs autres questions connexes ont gagné en importance, dont la gestion des villes, l'élimination de la pauvreté, l'urbanisation, l'intégration sociale et le soutien des catégories défavorisées, ainsi que la décentralisation.

La Jamaïque a mis à contribution son comité national de l'habitat et plusieurs de ses ministères et organisations pour planifier et mettre en oeuvre nombre d'aspects du Programme pour l'habitat. Nous avons également formulé et commencé à mettre en oeuvre un certain nombre de mesures et programmes importants visant à réaliser l'objectif d'un développement durable des établissements humains. La politique foncière nationale, la politique nationale de logement (qui comprend un programme en coentreprise pour le développement), la politique industrielle nationale et le Programme d'action jamaïcain en faveur de l'environnement représentent des zones d'intervention clefs dans lesquelles le Gouvernement a déjà pris plusieurs mesures.

Elaborées avec la participation d'un large échantillon de parties prenantes, ces politiques sont devenues la plate-forme de partenariats renforcés. Elles ont permis de faire coïncider les ressources et l'esprit d'entreprise du Gouvernement et du secteur privé avec l'esprit d'innovation de la société civile, des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires.

Elles se penchent sur une variété de problèmes, dont un grand nombre ont été identifiés dans les documents et programmes pour l'habitat. Nous avons tiré des enseignements des pratiques éprouvées d'autres pays et avons à notre tour mis au point nos propres pratiques. Nous mettons également en place de nouvelles structures locales pour faciliter la planification pour le développement durable au niveau local.

Nous avons également encouragé la participation des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires à nos activités de planification et de développement. Nous avons mis en oeuvre plusieurs projets de réorganisation des zones squattées et de distribution de terres avec sécurité d'occupation à de nombreuses personnes. Nous avons lancé un vaste programme de planification cadastrale au niveau de l'île entière soit sur quelque 800 000 parcelles de terrain, dont nous comptons défricher et recenser plus de 350 000. Nous continuons de mettre en place des

mesures visant à atténuer l'impact et le coût des catastrophes naturelles et anthropiques. Nous avons également entrepris un vaste programme de réaménagement des villes et des centres-villes défavorisés.

Pourtant, notre pays continue aujourd'hui de connaître, comme d'autres, les problèmes persistants du manque de ressources humaines, financières et technologiques. Nous continuons de devoir compter sur les subventions et les prêts accordés par les pays développés et les institutions de financement multilatérales. Il faut pourtant que les pays en développement fassent comprendre aux donateurs et aux prêteurs internationaux que, si l'on peut généraliser les problèmes, les usages, culturels ou autres, comme les normes et niveaux d'éducation, eux, varient et que ces questions comportent des aspects humains.

Il faut encourager l'engagement et le rôle de facilitation des sociétés transnationales pour amener celles-ci à participer davantage à la recherche de solutions. Les pays en développement doivent également s'efforcer d'être de plus en plus autosuffisants et autonomes face à ces problèmes, et de faire davantage appel à l'esprit d'innovation, à l'initiative et aux capacités de leur propre population.

Il convient également de souligner l'importance que revêt une approche participative pour notre stratégie de développement. Il faut faire comprendre à tous les citoyens de nos pays, notamment aux jeunes, les problèmes existants et les mesures qui doivent suivre les décisions que nous prenons lors de ces séances. Si nous n'impliquons pas tous les citoyens dans la recherche de solutions; si nous ne nous engageons pas à faire tout notre possible, par tous les moyens possibles, même si c'est toujours plus; si nous ne devenons pas plus autonomes; si nous ne décidons pas une fois pour toutes de moins parler et d'agir plus, alors nous seront peut-être forcés, à Habitat III de reconnaître III que nous n'avons guère progressé par rapport au point où nous en sommes actuellement.

Les décisions prises à Istanbul et celle que nous adopterons aujourd'hui constituent une fondation solide pour de futurs progrès, mais si nous voulons atteindre les buts louables que nous nous sommes fixés nous devons les traduire en mesures concrètes, en politiques nationales, en nouvelles formes de coopération internationale. Trouvons donc la volonté

politique de mettre en oeuvre de manière significative les programmes et plans d'action, dont nous sommes convenus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S.E. M. Miguel Cardenas, Ministre du logement du Panama.

M. Cárdenas (Panama) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de vous parler depuis cette tribune, au nom du Gouvernement panaméen et de la Réunion des ministres et des responsables du secteur du logement et de l'urbanisme de l'Amérique latine et des Caraïbes (MINURVI), dans le cadre de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Aujourd'hui, cinq années après la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Istanbul, nous saisissons l'occasion de renouveler notre engagement de poursuivre la mise en oeuvre entière et progressive de sa Déclaration et du Programme pour l'habitat, qui sont et continueront d'être la source du développement durable des établissements humains.

Conformément à ces engagements, la MINURVI s'est réunie à La Havane et à Panama respectivement pour ses huitième et neuvième sessions, et à Santiago, au Chili, pour la réunion préparatoire régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Dans ces lieux de concertation sur les politiques, les stratégies et la collaboration pour le développement durable des établissements humains, nous avons conçu les stratégies d'un plan d'action régional, avec l'appui technique du bureau régional d'Habitat et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dans le but principal d'évaluer qualitativement les tendances des politiques mises en oeuvre par les pays et en particulier les éléments que ces politiques comprennent. Je me permets de relever, entre autres : la lutte pour l'équité et contre la pauvreté urbaine; le développement urbain et l'accroissement des établissements humains pour améliorer la qualité de la vie; la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles; l'amélioration de l'environnement; la gouvernance et la participation; et l'efficacité dans les politiques et la gestion.

En outre, au nom des gouvernements et des peuples de nos pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous demandons que soit incorporées dans le rapport de la présente session extraordinaire tant la Déclaration

de Santiago qu'une reconnaissance explicite de la mise à jour de notre plan d'action régional.

D'un autre côté, le moment est propice pour signaler qu'en octobre de cette année, nous célébrerons à Caracas, au Venezuela, le dixième anniversaire de la MINURVI, lors d'une réunion dont le thème central sera l'évaluation et la réflexion ainsi que les lignes directrices et stratégiques en matière de logement et d'établissements humains pour les prochaines années.

Les statistiques et les indicateurs démontrent en effet, que la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes a connu progrès importants en ce qui concerne la fourniture de logements convenables aux personnes les plus pauvres de notre population, la sécurité d'occupation de la terre, la réduction de la dégradation de l'environnement et l'aide aux groupes les plus vulnérables de notre société.

Malgré ces résultats et malgré les efforts déployés par nos gouvernements, des inégalités profondes subsistent, dues aux effets de la mondialisation et des carences sociales anciennes auxquelles nous devons faire face en temps opportun. Pour ce qui est de la question que nous examinons, le Gouvernement panaméen a orienté ses efforts vers la mise en oeuvre de politiques et programmes qui garantissent le financement de logements d'intérêt social de manière à ce qu'avec la participation déterminée du secteur privé, on avance vers une réduction progressive du déficit existant en matière de logement.

En même temps, des actions sont entreprises pour créer les conditions nécessaires à l'existence de logements dans un environnement urbain durable, agréable et sûr, en mettant les instruments financiers à la disposition de la population qui souffre le plus de la pénurie de logements. De la même manière, on revitalise le programme des « lotes servidos » afin qu'avec l'accès à un financement approprié, les familles puissent construire leurs propres maisons et vivre dans la dignité, ainsi qu'un programme pour le prêt de matériaux de construction. Tout ceci se situe dans le contexte d'une stratégie nationale de développement urbain qui sert de guide aux programmes de logement et aux projets de transport urbain.

Pour conclure mon intervention à la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation

d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, j'exprime mon souhait sincère que cette session soit un moment fructueux de débats sous votre direction avisée. Nous sommes convaincus qu'elle nous donnera l'occasion d'échanger des idées et des expériences, pour nous permettre de renouveler et de contribuer à notre engagement de réaliser des progrès tangibles au profit de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jaime Ravinet, Ministre du logement, du développement urbain et du patrimoine national du Chili.

M. Ravinet (Chili) (*parle en espagnol*) : Je suis ici en qualité de représentant de mon pays, le Chili, à la tête d'une délégation qui comprend des habitants des taudis, des dirigeants de communautés, des parlementaires, des maires, des universitaires, des entrepreneurs et des fonctionnaires du Gouvernement. Je représente une nation qui pendant de nombreuses années s'est unie dans un effort collectif pour progresser dans l'élaboration de meilleures conditions de vie pour les plus nécessiteux.

Le Chili est un petit pays de seulement 15 millions d'habitants, avec un peu plus de quatre millions de logements dont environ un million ont été construits durant la dernière décennie. Nous pouvons dire avec fierté que nous réduisons le déficit en matière de logements et que depuis 50 ans, la fourniture de logements aux plus pauvres a été une priorité de tous nos gouvernements. Aujourd'hui, nous sommes plus proches d'arriver à ce que chaque famille chilienne possède un logement décent.

Comment avons nous fait? Au Chili, on a prouvé que la mise en oeuvre de politiques publiques efficaces est essentielle pour améliorer la qualité de vie de nos établissements humains. Il s'agit par exemple de politiques visant à assurer la croissance soutenue de l'économie, les équilibres fiscaux et la croissance constante des investissements sociaux publics pour l'assainissement, le logement et les quartiers.

Une collaboration permanente entre les secteurs public et privé est indispensable si l'on veut réaliser des progrès systématiques en vue de la réduction des déficits quantitatifs et qualitatifs en matière de logement. Nous avons instauré une politique préférentielle en matière d'infrastructure publique – routes et réseaux interurbains, ports et industries sanitaires – ce qui a permis de tripler l'investissement

traditionnel, avec des taux de revenus raisonnables et un solide cadre réglementaire. Cette politique s'applique aujourd'hui aux terrains et aux zones fiscales d'intérêt touristique ainsi qu'à la construction d'établissements pénitentiaires. La clarté des règles qui régissent la demande d'accès au logement favorise la transparence des procédures, l'épargne systématique pour chaque famille postulante, l'organisation des demandeurs, de même que le paiement par les bénéficiaires des dépenses occasionnées et le remboursement des prêts accordés. Les citoyens ont été organisés de façon à contribuer largement aux progrès réalisés. Des améliorations ont été apportées aux institutions publiques, régionales et municipales.

Tous ces principes ont été à la base de notre politique d'action et ont donné des résultats bons et efficaces au cours de périodes de croissance économique variées, comme cela a été le cas pendant la deuxième moitié de la période de 1997 à 2000, où la crise internationale nous a obligés à faire preuve d'encore plus de discipline en matière d'investissements et de dépenses de l'État. En résumé, les principes d'expansion de la production, de collaboration entre les secteurs public et privé, de transparence, d'organisation des citoyens et de modernisation institutionnelle sont tout aussi, sinon plus, valables en période de ralentissement de l'activité économique.

Il reste cependant beaucoup à faire. Notre pays n'a pas été en mesure de répondre à tous les besoins de sorte que beaucoup de nos compatriotes vivent dans des conditions extrêmement défavorables. Je voudrais en cette occasion faire part de nos problèmes qui sont certainement aussi les défis auxquels beaucoup des pays représentés ici font face.

Au Chili, au cours des années 90, le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté a connu une diminution considérable – passant de 40 % à 20 % de la population – ce qui a résulté du fait que notre produit national a doublé et que nous avons appliqué des politiques sociales proactives et novatrices. Grâce à l'amélioration notable de l'espérance de vie, à la contraction de la cellule familiale et à l'accroissement des attentes, on constate l'émergence de nouveaux problèmes de logement et des villes. C'est pourquoi nous avons dû adapter les programmes d'action gouvernementale à ces circonstances et il n'est plus possible d'envisager seulement de résoudre la pénurie de logement car il

faut adopter une démarche globale qui permette d'élaborer des programmes en faveur des secteurs les plus défavorisés.

Pour cela, nous sommes engagés à résoudre la situation dramatique des familles chiliennes qui n'ont pas encore accès à un logement sûr et décent. Le défi auquel fait face le pays est de devoir résorber la pénurie de logement durant les 10 prochaines années. C'est une tâche ambitieuse. Nous nous sommes engagés à construire chaque année 25 000 unités de logement de base – toutes susceptibles d'être agrandies – pour les plus démunis en favorisant l'épargne, en allouant des subventions de l'État mais sans qu'il soit nécessaire de contracter des crédits hypothécaires. Par le biais du programme Chile Barrio, 100 000 familles vivant actuellement dans des camps, favelas ou bidonvilles seront relogés d'ici l'an 2005 et 30 000 de plus d'ici l'an 2007. Ainsi, en 2007, les 300 000 familles les plus défavorisées disposeront au Chili de logements décents.

Cependant, le défi ne consiste pas simplement à construire des logements mais des villes. Quarante-vingt-cinq pour cent de la population chilienne vit dans les zones urbaines. L'expansion horizontale de nos villes est un phénomène répandu en Amérique latine et pratiquement dans le monde entier. C'est pourquoi nous encourageons des politiques de développement visant au relèvement des quartiers et zones centrales grâce à la restauration des logements anciens et aux programmes relatifs à la densité urbaine qui permettront la croissance de nos villes.

Il reste cependant des tâches à accomplir. Nous pensons qu'il est nécessaire de moderniser nos institutions pour que s'améliore l'efficacité de la gestion urbaine. Nous devons développer de nouveaux systèmes d'information et des méthodes de planification urbaine. Nous devons réorganiser les dépenses publiques et réviser les systèmes fiscaux sur la propriété. Nous pensons qu'il n'y a pas d'urbanisme sans un développement durable de l'environnement. Et, ce qui est plus important, c'est que la ville ne peut exister sans parvenir à une concertation entre le Gouvernement, le secteur public, à ses divers niveaux, et aussi le secteur privé, en particulier les acteurs sociaux.

Tout au long de son histoire, le Chili s'est efforcé d'établir et de maintenir la confiance mutuelle entre son gouvernement et sa population. Nous avons

l'intention de suivre cette voie qui s'est révélée efficace. L'expérience nous a enseigné qu'une collaboration permanente entre les agents publics et privés, entre le Gouvernement et l'opposition a été une condition indispensable pour obtenir des avancées systématiques dans la lutte contre les carences quantitatives et qualitatives en matière de logement et de services essentiels. Face au défi que représente la nécessité de fournir un logement à une vaste population, il est essentiel d'établir et de renforcer les liens de coopération avec la communauté internationale.

Échanger des expériences, développer des technologies, construire l'avenir sont des mots qui devraient résonner et orienter nos travaux. Aujourd'hui, devant cette instance mondiale, je souhaite, au nom de mon pays, réaffirmer notre volonté de collaborer et nous demandons à tous d'entreprendre les tâches qui, une fois pour toutes, nous mèneront vers l'édification d'un monde plus viable où tous pourront s'épanouir et se développer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Alfred Bobson Sesay, Ministre des biens fonciers, du logement, de la planification et de l'environnement de la Sierra Leone.

M. Sesay (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de présenter les chaleureuses félicitations de S. E. le Président de la République sierra-léonaise ainsi que celles du peuple sierra-léonais. Je tiens à assurer l'Assemblée générale que le Président de la Sierra Leone, avec l'appui de tous les Sierra-Léonais, est disposé à mettre en oeuvre les dispositions du Programme pour l'habitat et les décisions de cette Assemblée.

La détermination des Sierra-Léonais de soutenir leur Président pour assurer la mise en oeuvre réussie des décisions de cette session n'est pas purement symbolique. On se rappellera qu'en 1997, les Sierra-Léonais ont farouchement résisté à la junte en faveur de la démocratie. Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes prêts à défendre notre démocratie durement acquise, d'autant que s'annoncent la paix et la stabilité.

À cet égard, le Président et le peuple de la Sierra-Leone souhaitent que j'adresse leur profonde gratitude à la famille des Nations Unies pour l'appui sans relâche qu'elle a accordé au peuple sierra-léonais durant les 10 années de guerre cruelle. Grâce à cet

appui constant et soutenu, la guerre est presque terminée et, pour la première fois, le peuple sierra-léonais va connaître la paix.

Il est inutile que je m'étende sur le fait que la Sierra Leone a connu une guerre absurde et cruelle, au cours de laquelle les rebelles du Revolutionary United Front (RUF) ont perpétré des atrocités inimaginables contre des Sierra-Léonais innocents, dont certains ont été tués ou mutilés ou ont été victimes de sévices sexuels. En janvier 1999, le RUF et l'Armed Forces Revolutionary Council ont envahi Freetown, provoquant la destruction massive des bâtiments publics et résidentiels dans la ville et les zones périphériques. En fait, le recensement des logements brûlés, réalisé par mon ministère, indique que 5 932 logements ont été totalement détruits dans la ville et ses environs.

Nous ne disposons pas de chiffres exacts sur l'ensemble des dommages infligés aux établissements humains. Toutefois, diverses évaluations indiquent qu'à ce jour, 300 000 habitations environ ont été détruites dans le pays. En outre, 1 700 établissements d'enseignement, 400 centres sanitaires et 300 puits ont été détruits. Sur une population totale de 4,5 millions d'habitants, la guerre en a déraciné environ 1,2 million qui sont devenus soit des personnes déplacées à l'intérieur du pays, soit des réfugiés dans des pays voisins. En outre, environ un millier de personnes de tous âges ont été amputées.

D'après ce scénario, il est clair que le Gouvernement a énormément à faire pour satisfaire les besoins immenses en logements estimés à 300 000 unités. Il y a également le problème du réaménagement des 30 000 établissements humains détruits pendant la guerre. Koidu, autrefois la deuxième ville de la Sierra Leone a été complètement détruite.

La tâche de reconstruction, de réaménagement et de réinstallation dans ce pays ravagé par la guerre est des plus impressionnantes. En 1996, le Gouvernement a apporté des modifications institutionnelles pour faire face à cette situation. Il a transformé le Comité national de reconstruction en Commission nationale pour la reconstruction, le réaménagement et la réinstallation, et a créé le Programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion. La Commission est chargée de coordonner l'assistance relative aux activités de construction, de réaménagement et de réinstallation menées par les

ministères et les organisations non gouvernementales. Le Programme supervise la démobilisation, le désarmement et la réinsertion sociale des anciens combattants.

Le Gouvernement a également procédé à une réforme législative. La Loi sur l'aménagement urbain et national a été amendée afin que l'ensemble du pays puisse être déclaré zone d'aménagement. Pour garantir une gestion environnementale efficace, une loi sur la protection de l'environnement a également été adoptée.

Mon gouvernement a révisé la Politique nationale du logement, qui avait été adoptée en 1996, afin de tenir compte des tendances récentes dans le secteur du logement. L'objectif central de la Politique nationale du logement est d'accroître au maximum le parc de logements et de garantir l'accès de chaque citoyen à un logement sûr, salubre, décent et abordable.

La Politique nationale du logement telle qu'elle a été révisée redéfinit le rôle du Gouvernement comme un rôle de facilitation. Le rôle du Gouvernement sera donc de créer un environnement favorable à la pleine mobilisation des ressources potentielles des secteurs public et privé et des collectivités pour ce processus d'attribution de logements.

Compte tenu de la situation financière récente et future du Gouvernement, et étant donné l'ampleur de la tâche, il est évident que le Gouvernement ne possède pas à lui seul la capacité d'intervenir dans les zones touchées par la guerre, ni de fournir des logements adéquats aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. Eu égard à ces circonstances, le Gouvernement estime que la seule façon de sortir de cette situation consiste à créer un environnement propice dans lequel le secteur privé, les collectivités et les donateurs bilatéraux et multilatéraux participent pleinement et efficacement à l'aménagement des zones touchées par la guerre et à l'attribution de logements adéquats et abordables aux personnes déplacées.

À cette fin, le Gouvernement a donc décidé de créer un environnement favorable qui facilitera l'accès à la terre et à des matériaux de construction durables mais bon marché. Une des stratégies adoptées pour réaliser cet objectif consiste à fournir des terrains suffisamment nombreux et bien situés, en même temps que des services abordables en établissant des organismes de crédit foncier dans les centres urbains et provinciaux.

Notre gouvernement, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Fonds du Gouvernement pour l'assistance technique, a propagé l'utilisation de matériaux de construction locaux dans l'ensemble du pays. Dans chacune des 149 chefferies du pays, notre gouvernement a formé au moins quatre formateurs, dont 40 % sont des femmes. On a encouragé ces personnes à former des coopératives pour l'attribution de logements.

Pour garantir la pleine participation des communautés touchées par la guerre au réaménagement de leurs installations et de leurs logements, notre gouvernement a décentralisé la plupart de ses fonctions aux institutions des administrations locales, notamment les conseils de district et les conseils municipaux. Mon ministère a également été décentralisé de son siège aux bureaux régionaux d'aménagement. Ces bureaux ont le pouvoir et l'autorité de mener des fonctions de cadastre, de gestion de l'environnement et d'aménagement physique dans leur zone de juridiction. Pour faciliter l'aménagement physique dans l'ensemble du pays, le Ministère consultera les autorités locales et les autres parties prenantes sur la nécessité de déclarer tout le pays zone d'aménagement. Ensuite, des comités d'aménagement urbain seront mis en place dans les zones d'aménagement urbain nouvellement déclarées.

En raison de l'intensification de la guerre qui s'est étendue à la totalité du pays en 1999, nos résultats au cours des dernières années ont été modestes. La guerre menée par les rebelles a non seulement détruit la structure physique du pays mais aussi son infrastructure socioéconomique. La guerre touche presque à sa fin. À ce jour, le désarmement et la démobilisation des anciens combattants progressent de façon satisfaisante sous l'égide de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Avec la paix en vue, je tiens à informer cette Assemblée que mon gouvernement continuera d'appliquer son plan d'action qui est exposé dans le dernier rapport de pays. Au fur et à mesure que la situation économique s'améliorera, de nouveaux programmes seront élaborés et mis en oeuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Garba Madaki Ali, Ministre d'État des travaux publics et du logement du Nigéria.

M. Madaki Ali (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation nigériane, je tiens à vous féliciter Monsieur le Président, de votre élection pour guider cette session extraordinaire. Je tiens également à féliciter les membres du Bureau.

Nous tenons également à féliciter le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Mme Anna K. Tibaijuka, de la compétence avec laquelle ils ont si bien organisé cette session extraordinaire. Je vous assure sans réserve de la coopération et de l'appui de ma délégation au cours de cette session.

Ma délégation reconnaît et apprécie le fait que la présente session extraordinaire est le résultat de la collaboration de toute une gamme d'institutions internationales qui ont travaillé sans relâche pour garantir sa tenue afin d'examiner les très importantes questions des établissements humains qui touchent l'humanité. Comme vous vous en souviendrez sans doute, notre quête et notre souhait collectifs de meilleures conditions de vie pour tous les peuples du monde, c'est un voyage qui a commencé à Vancouver (Canada) il y a 25 ans, suivi par la Conférence d'Habitat II tenu en 1996 à Istanbul (Turquie). Le Programme pour l'habitat qui a été adopté par plus de 171 gouvernements, y compris celui du Nigéria, a fourni un plan à suivre pour résoudre les problèmes d'un monde en urbanisation rapide, en définissant des approches et des stratégies pour parvenir au développement durable des zones urbaines partout dans le monde.

Cinq ans après la Conférence d'Habitat II tenue à Istanbul (Turquie), il est tout à fait approprié pour les États Membres de se réunir à nouveau pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations et des stratégies adoptées à cette conférence pour guider le développement de nos établissements humains. La présente session extraordinaire nous offre donc une bonne occasion de constater si la vision du Programme pour l'habitat a été concrétisée, de voir également ce qui a été fait et ce qui doit encore l'être pour que les villes du troisième millénaire soient vivables et durables.

Nous devons donc souvent nous rappeler que nous avons la responsabilité de laisser à nos enfants des villes sûres, dotées d'installations de base et où l'on vive sans crainte.

À l'aube du XXI^e siècle, plus de 40 % de la population du Nigéria vivent dans les villes, et la croissance urbaine est très forte, ce qui devrait porter la proportion de la population urbaine à 65 % d'ici à 2025. Les incidences d'une croissance urbaine si rapide se manifestent souvent par l'accroissement de la pauvreté, la dégradation de l'environnement, les problèmes de circulation, le surpeuplement des logements, la criminalité et le problème des sans-abri. En outre, l'Afrique est encore un des continents les moins urbanisés puisque 35 % seulement de sa population vit dans des zones urbaines. Toutefois, compte tenu du taux d'urbanisation annuel de 5 %, le continent a enregistré le taux de croissance urbaine le plus rapide dans l'histoire de l'humanité. On estime que d'ici à 2020, 52 % de la population du continent vivra dans des villes.

Depuis Istanbul, le Nigéria a fait d'importants efforts pour réaliser les objectifs du Programme pour l'habitat. Dans le cadre de sa dernière initiative tendant à promouvoir une gestion efficace des établissements humains qui réponde aux besoins de la population, le Gouvernement nigérian, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains a lancé en avril à Abuja la Campagne mondiale pour la bonne gestion des affaires urbaines. La Campagne, pour l'essentiel, vise à démontrer à la population nigériane et à l'ensemble de la population africaine la force de notre volonté et de notre engagement en matière de démocratie et de renforcement des principes et des idéaux de gouvernance responsable.

Le plus grand défi à relever en matière de développement durable des établissements humains d'ici 2015 est de savoir comment garantir à chacun un logement décent, face à une population urbaine mondiale de plus en plus nombreuse. Ce problème a fait l'objet d'un atelier organisé à Abuja pour coïncider avec le lancement de la Campagne mondiale pour la bonne gestion des affaires urbaines, et qui a souligné les nouvelles questions qu'il faudra régler en matière d'établissements humains si l'on tient à progresser réellement. Ces questions comprennent la sécurité urbaine, les partenariats, la mobilisation du public, la participation, la transparence et la responsabilisation, le renforcement du pouvoir d'action des jeunes, des femmes et des citoyens pauvres au niveau de la gestion des villes, la décentralisation, l'élimination de la

pauvreté et le renforcement des capacités des autorités locales et des organisations de la société civile.

Il est par conséquent crucial d'établir un environnement extérieur propice permettant d'appuyer les programmes mis en place par les pays en développement pour mettre en oeuvre le Programme d'Istanbul sur les établissements humains. À cet égard, des mesures urgentes doivent être prises par les pays développés qui ne l'ont pas encore fait pour atteindre l'objectif internationalement accepté en matière d'aide publique au développement. Il importe également que la communauté internationale aborde la question critique du fardeau de la dette des pays en développement afin de débloquent davantage de ressources pour la mise en oeuvre des programmes d'établissements humains dans leurs pays respectifs. Il importe tout autant d'améliorer la situation financière du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et de renforcer ce dernier pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses fonctions.

Pour terminer, l'apparition escomptée de villes plus inclusives dépendra dans une grande mesure de l'issue de consultations et de négociations du type de celles que nous avons engagées dans le cadre de la présente session extraordinaire et, en particulier, de l'examen du projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire. Ma délégation espère assister à des délibérations constructives et fructueuses au cours de la présente session, afin qu'un nouvel élan soit donné à la mise en oeuvre du Programme pour habitat, pour le plus grand bien de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Dragoslav Šumarac, Ministre de la planification urbaine et de la construction de la Yougoslavie.

M. Šumarac (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie accorde une attention particulière aux questions relatives aux établissements humains et aux activités pour l'habitat. Nous soutenons toutes les décisions de la Conférence d'Istanbul, que nous nous efforçons d'appliquer. Il importe, selon nous, d'adopter une démarche globale et structurée face aux problèmes d'établissements humains dans toutes les régions du monde. Ces problèmes sont inextricablement liés au respect des droits de l'homme et ils ont des retombées directes sur la sécurité économique et sociale, la paix

et la sécurité. Malheureusement, les efforts qui ont été faits jusqu'à présent pour concrétiser les résultats de la Conférence d'Istanbul sont insuffisants, en particulier pour ce qui est de la situation des pays les moins avancés. Nous sommes convaincus que la présente session extraordinaire contribuera à une meilleure compréhension de ces problèmes.

La Yougoslavie, en tant que pays européen en transition, connaît des problèmes analogues à ceux que rencontrent d'autres pays d'Europe centrale et orientale. Il est incontestable que la transition d'une économie planifiée à une économie de marché a entraîné de graves difficultés économiques et sociales dont les retombées se font sentir sur la population et les établissements humains. La situation en Yougoslavie à cet égard est très grave en raison des facteurs négatifs supplémentaires qui sont venus s'y greffer.

Comme les Membres le savent, la politique erronée de Milosević a valu à la Yougoslavie de rester longtemps isolée et les sanctions et autres restrictions qui lui ont été imposées par l'ONU ont eu des répercussions dévastatrices sur la situation économique et sociale. Le bombardement de la Yougoslavie en 1999 a aggravé davantage la situation et est directement responsable de la destruction d'établissements humains et de la dégradation de l'environnement. Suite aux guerres menées sur les territoires de l'ex-Yougoslavie et de la situation au Kosovo-Metohija, nous avons maintenant la charge de plus de 700 000 réfugiés et personnes déplacées originaires de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, et du Kosovo-Metohija, toutes logées dans des conditions précaires. Des mesures immédiates sont nécessaires pour remédier à cette situation. Mon gouvernement compte sur une contribution encore plus importante de la communauté internationale, par l'intermédiaire, notamment, du Programme pour l'habitat et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, mais aussi d'autres programmes.

La situation dans la province du Kosovo-Metohija, au sud de la Serbie, qui est administrée par l'ONU depuis juin 1999 en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, représente une source d'inquiétude supplémentaire. Des Serbes et d'autres populations non albanaises ont été forcés par les pressions de quitter leur foyer et leurs biens au Kosovo-Metohija, et de chercher à se reloger ailleurs en Yougoslavie. Leurs logements et d'autres biens leur

appartenant au Kosovo-Metohija ont été saisis et occupés illégalement par des locataires de souche albanaise.

Dans le but de résoudre cette situation difficile, il serait nécessaire que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) et d'autres organisations présentes au Kosovo-Metohija prennent des mesures efficaces, en coopération avec les autorités de Yougoslavie et de la République de Serbie et conformément à la résolution 1244 (1999). Il faudrait, en particulier, créer des conditions propices au retour en toute sécurité et sans entrave de toutes les personnes expulsées et déplacées, et ce dans l'assurance que leurs droits fonciers sont protégés.

En dépit de toutes ces difficultés, mon gouvernement est déterminé à continuer de bâtir une société démocratique fondée sur la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et un rôle plus important des organisations non gouvernementales. Nous sommes en train d'élaborer une série de lois portant sur l'autonomie locale et la décentralisation, qui consistent notamment à donner de plus grandes compétences aux municipalités, en particulier dans le domaine du logement et des autres questions relatives aux établissements humains. Au nombre de nos priorités figure également un plan de développement régional proportionnel à long terme.

Nous espérons voir le CNUEH accroître son action en Yougoslavie. Pour sa part, mon gouvernement est prêt à soutenir le Centre et à veiller à ce que ses activités puissent se dérouler sans entraves. Cela contribuera également à la protection des droits patrimoniaux des personnes originaires du Kosovo-Metohija déplacées à l'intérieur du pays et à l'établissement d'un lien entre les activités du CNUEH et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la détermination de mon gouvernement de coopérer de manière constructive avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, ainsi que toutes les autres organisations intéressées, à la mise en oeuvre des décisions d'Istanbul. À cette fin, nous soutenons le projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains, qui va être adopté à la fin de la présente session.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Kwamena Bartels, Ministre des travaux publics et du logement du Ghana.

M. Bartels (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana est ravi de participer à ce débat et de partager ses vues sur la poursuite de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, convenue à Istanbul en juin 1996.

Le droit à un logement convenable est une partie tellement fondamentale du droit des individus à un niveau de vie adéquat qu'Istanbul doit être, au même titre que les sommets du Caire, Rio et Beijing, un jalon dans notre lutte pour réaffirmer et garantir à chaque être humain une vie de dignité, de sécurité et de justice sociale. Les rêves et ambitions qui ont mené au résultat d'Habitat I ont représenté le meilleur de nos valeurs en tant que communauté civilisée. Il est incontestable que, depuis Istanbul, il y a eu une croissance de la pauvreté urbaine, une aggravation des problèmes des établissements humains dans les zones rurales, ainsi qu'un regain des catastrophes naturelles et de celles causées par l'homme. Le taux prévu de croissance de la population urbaine pour les 20 prochaines années constitue à lui seul un appel urgent à l'action pour répondre aux besoins énormes de planification pour traiter des questions de la pauvreté, de la maladie et du développement durable.

La gestion de l'eau et des déchets et le maintien de l'écologie, notamment la préservation de nos forêts, sont aujourd'hui proches d'un état de crise dans beaucoup de nos pays. Il est clair que le Programme pour l'habitat est aussi pertinent aujourd'hui qu'il y a cinq ans, si pas plus urgent, et nous sommes heureux que les négociations sur le projet de document final soient parvenues à éviter le piège de débattre du Programme.

Avec l'indispensable volonté politique, les objectifs que nous sommes sur le point de nous fixer ne sont pas trop ambitieux. Ils sont en réalité réalisables. Mobiliser la volonté politique, notamment au niveau international, sera absolument capital. Comme les rapports nationaux l'ont clairement démontré, les capacités des pays en développement comme le mien de fournir un logement convenable à leurs citoyens dépendent d'une stratégie réussie de partenariat et de cadres politiques.

Dans le cas du Ghana, notre attachement à la réalisation de nos objectifs en matière d'établissements

humains durables demeure au centre de nos objectifs de planification nationale. Depuis son entrée en fonction il y a à peine six mois, le nouveau Gouvernement du Ghana a mis en place un certain nombre de politiques pour assurer un gouvernement ouvert et transparent, pour faire sortir le pays de ses difficultés économiques actuelles et pour contribuer à la paix sous-régionale, à la stabilité et au développement socioéconomique en vue d'augmenter les possibilités et d'encourager une plus grande création de richesse.

Nous restons attachés aux efforts déployés ces cinq dernières années pour améliorer l'accès au logement et à de meilleures conditions de vie dans les établissements humains par le biais d'investissements directs et en facilitant et encourageant des partenariats avec le secteur privé.

Puisque les maisons précédemment construites par le secteur privé sont largement hors de portée de nombreux Ghanéens, le Gouvernement s'attaque aux principaux facteurs qui contribuent au coût élevé du logement : le prix élevé du terrain, les matériaux de construction et l'absence de financement à long terme pour la construction. À cette fin, le Gouvernement a élaboré une politique nationale d'aménagement du territoire visant à améliorer l'offre de terrains et la sécurité de propriété. Il s'est également engagé dans l'achat à large échelle de terres afin de constituer des banques de terrains pour soutenir la location de logements et un accès abordable à la propriété pour les familles à faibles revenus. Au cours des trois prochaines années, le Gouvernement compte augmenter les investissements dans le logement par le biais d'un soutien renforcé au secteur privé, aux organisations civiles, aux groupes communautaires, aux organisations non gouvernementales et aux autres acteurs de ce secteur.

Notre pays explore également différentes sources de financement à long terme à des conditions de faveur pour soutenir le logement des personnes à faibles revenus et la fourniture de services, et jusqu'ici, plus de 250 millions de dollars ont été obtenus pour fournir plus de 20 000 unités de logement au cours des trois prochaines années. Nous oeuvrons pour élargir l'accès à l'infrastructure et aux services de base, notamment l'eau, l'assainissement et l'électricité, pour tous nos citoyens.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, le pays a réalisé 76 % de couverture dans les zones urbaines et près de 46 % de couverture dans les zones rurales. Tout en élargissant l'accès à l'eau, nous voulons, par le biais de la Commission des ressources en eau, protéger les réserves d'eau du pays, réglementer l'utilisation de l'eau et développer des stratégies communes pour le partage et la gestion de l'eau avec les pays voisins.

Le nouveau système d'autorités locales du Ghana place le peuple au centre du développement, et les institutions locales de gouvernement sont devenues des points de ralliement essentiels pour la réalisation des objectifs nationaux de développement et la concrétisation des aspirations du peuple. Notre programme de décentralisation a augmenté la conscience politique, l'esprit de participation populaire et le sentiment d'autonomie locale dans les communautés, et nous sommes convaincus que cela constitue une condition essentielle à la réalisation de l'objectif du Programme pour l'habitat.

La Constitution ghanéenne dispose que le Gouvernement central libère au moins 5 % des recettes totales du pays pour différentes assemblées de district afin de les aider dans leurs projets de développement. Pour le Programme pour l'habitat, le Gouvernement a demandé aux assemblées de district d'utiliser au moins 20 % de ce fonds commun des assemblées de district pour fournir un logement local aux pauvres.

De plus, au Ghana nous avons établi un comité pour l'Habitat, composé de fonctionnaires du Ministère des travaux publics et du logement, et du Ministère des gouvernements locaux et du développement rural pour réaliser le Programme pour l'habitat. Bien que le bureau de l'Habitat fasse partie du Ministère des travaux publics et du logement, le comité est présidé par le Ministère des administrations locales et du développement rural pour assurer une plus grande coordination et une meilleure collaboration.

Alors que nous nous réengageons envers la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, la question de l'éradication de la pauvreté doit occuper une place centrale dans nos stratégies visant à promouvoir des établissements humains équitables, socialement viables et stables. Au Ghana, la pauvreté continue d'être un problème majeur. Les dernières enquêtes montrent qu'environ 22,8 % de la population urbaine et 51,6 % de la population rurale vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les groupes les plus vulnérables sont les

femmes, les enfants et les handicapés. Le Gouvernement, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, met en oeuvre un programme national de réduction de la pauvreté pour répondre aux défis de la pauvreté dans notre société. Pour souligner l'importance qu'il attache aux questions touchant les femmes et leur impact sur le niveau de vie, le Gouvernement a créé un Ministère des affaires féminines, dirigé par une femme ministre très respectée.

Dans le domaine de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, par exemple, la catastrophe récente du stade d'Accra dans mon pays, dans laquelle 126 personnes sont mortes, nous a fait prendre conscience qu'il y a beaucoup à faire, et vite. Malgré les structures que nous avons mises en place depuis 1996 pour prévenir ou réduire le risque de catastrophe, l'expérience a montré que ces structures exigent beaucoup de soutien et de ressources. Notre capacité de surveiller la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat a également souffert d'une pénurie de ressources. Mon Ministère, toutefois, rassemble systématiquement les données sur les indicateurs clefs identifiés.

Il est évident que les décisions prises dans d'autres instances sont des processus visant à traiter des questions du commerce extérieur, de la dette, de la coopération pour le développement international et des flux de capitaux privés, ainsi que la réorganisation de l'architecture financière. Cela déterminera dans une large mesure les succès des efforts que nous déployons pour résoudre collectivement la crise majeure à laquelle les établissements humains sont mondialement confrontés. Cela doit être une situation où tout le monde est gagnant, sinon nous serons tous perdants à la fin. L'état du monde nous donne des preuves effrayantes de la facilité avec laquelle nos zones urbaines peuvent rapidement revenir à l'état de la nature tel que le décrit Hobbes.

Nous espérons travailler et nous travaillerons de concert avec d'autres pour assurer que la fin de ce processus d'examen marque le début d'un nouvel effort visant à créer les conditions nécessaires à la création d'établissements humains dignes de nos valeurs. C'est ainsi qu'il sera possible de réaliser le Programme pour l'habitat, de fournir un logement convenable à tous et d'assurer le développement d'établissements humains durables dans ce monde qui s'urbanise rapidement.

Le Présient (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mopshatla Mabitle, Ministre du Gouvernement local du Lesotho.

M. Mabitle (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Présient, de votre élection à la direction de cette session extraordinaire, une tâche dont vous vous acquittez de manière adminrable. C'est un grand honneur et un immense privilège pour moi et ma délégation de prendre la parole à cette session extraordinaire consacrée aux progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat au Lesotho, cinq ans après le Somme ville et cité.

Dans notre quête visant à améliorer la qualité de la vie dans les villes et villages de notre pays, et dans le contexte des engagements pris à Istanbul, qui incluent la fourniture de logements, le développement social, l'élimination de la pauvreté, la gestion de l'environnement, le développement économique, la gestion des affaires publiques et la coopération internationale, nous sommes heureux de partager nos expériences avec cette assemblée.

En ce qui concerne le logement, nous avons établi un Comité nationale pour l'habitat largement représentatif afin d'élaborer une politique nationale du logement. Cette politique qui tend à créer un cadre favorable à la fourniture efficace et durable de logements à déjà reçu l'aval initial du cabinet. De la même façon, une Commission largement représentative a été créée pour examiner la politique foncière nationale en vue de s'aligner avec les principes et les engagements du Programme pour l'habitat.

Sur le plan opérationnel, le Gouvernement a réactivé les systèmes de logement à prix abordable qui avaient été abandonnés comme solution de logement. Il encourage également le secteur privé à participer à la fourniture de logements en créant un climat propice aux investissements. Le Gouvernement négocie en outre avec les banques commerciales pour faciliter l'accès au financement par hypothèques, domaine qui avait été jusqu'ici réservé à une banque gouvernementale maintenant privatisée.

Le Gouvernement travaille également à mettre au point une politique visant à renoncer à la responsabilité qui lui incombe de fournir de manière directe des logements aux fonctionnaires civils et à encourager l'accès de ses employés à la propriété foncière. En outre, la Commission de réforme et la Commission

chargée d'examiner la politique foncière ont proposé que toutes les lois interdisant aux femmes l'accès aux biens fonciers, au logement et au crédit soient abrogées.

L'une des interventions clefs dans le domaine du développement social est l'introduction de l'enseignement primaire gratuit. Aujourd'hui, aucun enfant ne doit manquer l'enseignement primaire parce que ses parents sont pauvres. Chaque enfant qui va à l'école reçoit un repas gratuit à l'école. Les collectivités locales étant responsables du programme d'alimentation, le système d'alimentation scolaire crée au niveau local, un revenu indispensable. L'enseignement primaire gratuit est accessible à tous les groupes d'âge. En conséquence, les taux de fréquentation scolaire ont augmenté et vous pouvez voir enfants et parents étudier ensemble sous les tentes qui ont été dressées partout dans le pays, où les installations manquent.

Il va sans dire qu'en matière d'élimination de la pauvreté, le Gouvernement a, dans le cadre de l'application d'une stratégie de réduction de la pauvreté, créé le Fonds du Lesotho pour le développement communautaire, financé au moyen de paiements acquittés pour la vente d'eau à la République sud-africaine. Le fonds est utilisé pour financer des projets de développement communautaire, notamment dans les zones rurales. Les communautés rurales reçoivent une formation pour leur permettre de planifier et d'exécuter leurs projets de développement.

En matière de gestion de l'environnement, le Parlement a récemment adopté une loi nationale de l'environnement afin de prendre en compte des considérations écologiques dans les activités de développement.

Un autre domaine de grande importance pour le Programme pour l'habitat est la bonne gestion des affaires publiques. Mon gouvernement s'est engagé dans un programme de réforme du secteur public qui, notamment, vise à améliorer la prestation des services, à renforcer la décentralisation et à mettre en place des autorités locales démocratiques ainsi qu'à apporter des améliorations dans l'administration de la justice.

Le Parlement a promulgué la Loi sur les autorités locales en 1997. Bien qu'il soit difficile actuellement de tenir des élections locales, un processus est mis en place pour établir des structures municipales de transition pour faire respecter les principes de la

participation de la population dans la gestion des affaires publiques. Ces autorités locales de transition sont élues directement par le biais de processus gérés au niveau de la collectivité plutôt que par le biais de processus électoraux conventionnels.

Un autre jalon dans les activités gouvernementales est la restructuration de l'économie par le biais de la privatisation des entreprises étatiques, notamment des entreprises prestataires de services. Ce processus a permis de dégager des ressources en faveur de programmes sociaux puisque le Gouvernement ne subventionne plus ces activités. Le programme de privatisation a attiré des injections importantes de capitaux dans l'économie ainsi que des compétences en matière de gestion. Il faut espérer que cette politique aura pour conséquence de stimuler la croissance économique, l'efficacité et la création d'emplois. Le Gouvernement a en outre créé des facilités pour permettre la participation locale dans les entreprises d'État privatisées.

Enfin, en avril dernier, le Président de l'Afrique du Sud, M. Mbeki, a signé avec le Premier Ministre du Lesotho un accord historique sur la coopération entre les deux pays. L'objectif clef de cet accord est de permettre au Lesotho de sortir d'ici cinq ans de la catégorie des pays les moins avancés. C'est une tâche colossale pour les deux pays et leurs peuples. Cinq ans n'est pas une longue période, mais notre peuple est prêt à relever le défi. Les établissements humains joueront un rôle essentiel dans la poursuite de cet objectif et dans la concrétisation de ses acquis.

Nous formulons le sincère espoir et le vif souhait que tous nos partenaires de développement, y compris la communauté internationale des donateurs, s'engageront ensemble avec nous dans cette ambitieuse entreprise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Ophelia Hoff Syatumah, représentante du Libéria et Maire par intérim de Monrovia.

Mme Hoff Syatuma (Liberia) (*parle en anglais*) : Je vous adresse les salutations fraternelles et les chaleureuses félicitations du Président de la République libérienne, Charles Ghankay Taylor, ainsi que du Gouvernement et du peuple du Libéria à l'occasion de cette manifestation importante et unique d'Istanbul+5, la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Je souhaite également féliciter cordialement et remercier le plus sincèrement du monde Mme Anna Kajumulo Tibaijuka, Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Mme Axumite Gebre-Egziabher, Coordinatrice d'Istanbul+5, le secrétariat de la Conférence et l'ensemble de la famille d'Habitat pour l'excellente façon dont cette session a été organisée et pour l'accueil très aimable et l'hospitalité qui nous ont été accordés depuis que nous sommes venus participer à ces délibérations.

La présente session étant convoquée pour examiner et évaluer la mise en oeuvre des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue à Istanbul (Turquie) en juin 1996, je voudrais saisir cette occasion pour informer l'Assemblée des activités entreprises et des progrès réalisés par mon gouvernement depuis la tenue d'Habitat II, ainsi que des préparatifs pour cette session d'Istanbul+5.

Mon pays sortant d'un conflit civil et faisant face aux difficultés de réaménagement, de reconstruction et de redressement, les questions du logement et des établissements humains se sont vu accorder la priorité dans le Programme national de reconstruction (1998-2000), qui a été présenté à la réunion de la communauté des donateurs sur le Libéria tenue à Paris (France) en avril 1998. De même, le logement et les établissements humains occupent de nouveau une place hautement prioritaire dans le plan quinquennal à moyen terme (2001-2005) actuellement en cours d'élaboration.

En prévision d'Istanbul+5, nous avons procédé à un examen national de notre programme d'habitat, établi et soumis un rapport d'évaluation de pays sur la mise en oeuvre du Programme d'Habitat au Libéria et mis à jour notre Plan national d'action et les indicateurs urbains pour Monrovia. Nous avons également participé aux réunions préparatoires d'Istanbul+5.

C'est un honneur pour moi de présenter à cette Assemblée un aperçu de la mise en oeuvre du Programme d'Habitat au Libéria, ainsi que des obstacles et des problèmes rencontrés. Afin d'assurer une coordination, une collaboration, un établissement de réseaux et une association efficaces entre les divers partenaires et les parties prenantes participant au réaménagement et à la reconstruction des logements et

des établissements humains, et afin de garantir l'utilisation et l'application maximales des ressources limitées dont il dispose, le Gouvernement du Libéria a pris l'initiative d'établir un Comité national pour l'habitat, présidé par le Ministère du plan et des affaires économiques. Ce comité, qui a une large assise, comprend des membres de la société civile et des instances non gouvernementales, privées et communautaires. Le travail de ce comité est facilité par des sous-comités ayant des fonctions sectorielles clairement définies, des programmes de travail, et des prévisions d'objectifs et de produits. En outre, pour mieux appuyer les travaux du comité et la mise en oeuvre des programmes et des projets pour l'habitat dans le pays, le Gouvernement fournit des crédits budgétaires en tant que montant de contrepartie. Bien que le Gouvernement ait des ressources limitées, ces crédits sont augmentés chaque année pour marquer l'engagement du Gouvernement en faveur de ce programme.

Pour ce qui est des programmes et projets spécifiques, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont fourni une assistance technique et financière au Gouvernement du Libéria, ce qui a abouti à l'établissement de documents d'appui au programme pour la reconstruction des infrastructures de logement et des services, d'un montant total de 11 924 millions de dollars. Il existe à l'heure actuelle un programme de renforcement des capacités du Gouvernement du Libéria, du PNUD et d'Habitat d'un montant de 1,5 million de dollars pour la reconstruction des logements ruraux au Libéria. Ce projet renforce les capacités aux niveaux national et local pour la reconstruction et la fourniture de logements au Libéria. Ce projet traite également du transfert de techniques fondées sur l'utilisation appropriées de matériaux locaux de construction, et forme des artisans locaux et des résidents des collectivités à la production et à l'utilisation de matériaux locaux de construction améliorés, ainsi qu'aux techniques simples de construction. Il y a également une composante microcrédit qui fournit une aide financière aux microentreprises et aux entreprises du bâtiment pour qu'elles créent des emplois et génèrent des revenus afin de réduire la pauvreté.

Habitat for Humanity International, organisation non gouvernementale oecuménique dont le siège est en Géorgie (États-Unis) fournit des matériaux de

construction et une aide au crédit aux habitants des zones rurales pour qu'ils bâtissent des logements simples, décents et abordables dont ils seront propriétaires. Les récipiendaires disposent d'une période de 10 ans pour rembourser ces prêts. Les fonds de remboursement sont placés dans un fonds renouvelable afin que le programme puisse être élargi à d'autres communautés. Les prêts sont exempts d'intérêt. Shelter Afrique, une institution panafricaine de financement du logement dont le Libéria est membre, a accepté, en principe, de fournir une ligne de crédit de 1 million de dollars à la Banque du Libéria pour le développement et l'investissement pour qu'elle accorde des prêts à des bénéficiaires potentiels pour le réaménagement et la restauration de logements endommagés à Monrovia et dans ses environs.

Un certain nombre d'investisseurs et de promoteurs privés négocient avec le Gouvernement, par le biais de l'Autorité nationale du logement et de la Commission nationale des investissements, pour la construction de divers types de logement sur la base d'une variété de modèles.

Malgré les efforts faits pour la bonne mise en oeuvre de programmes et de projets, il existe des problèmes et des obstacles. Il y a une insuffisance en matière de financement qui empêche l'expansion et la reproduction de ces programmes et de ces projets dans d'autres parties du pays qui ont de grands besoins de logement et de services. En outre, le mauvais état généralisé des routes a également un impact négatif sur les programmes de réaménagement et de reconstruction. La guerre civile a affaibli les institutions et les structures du Gouvernement, ce qui a sapé sa capacité de planifier, de programmer et de fournir un appui complémentaire et des services d'appui technique pour la reconstruction et le développement.

En dépit de l'appui du Gouvernement et de la communauté internationale aux programmes et projets pour l'habitat, une aide supplémentaire sera nécessaire pour élaborer et développer une politique nationale du logement nationale et une stratégie en la matière pour mettre effectivement en oeuvre un programme de logements et d'établissements humains. Le Gouvernement du Libéria apprécierait également une assistance dans le domaine technique et dans celui du renforcement des capacités pour consolider les institutions nationales et locales afin que celles-ci

puissent relever les défis du processus de reconstruction.

La réinstallation et la réinsertion totales des Libériens déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays ne pourront pas se réaliser sans de bons programmes de logement et d'établissements humains. Je voudrais donc engager la communauté internationale, en particulier nos partenaires du développement – le PNUD et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains – à continuer, en notre nom, à solliciter de l'aide pour la mise en oeuvre des programmes d'Habitat au Libéria, dans le cadre de l'application du Plan national d'action d'Habitat, examiné et mis à jour pour cette session d'Istanbul+5.

Je voudrais saisir cette occasion pour appeler à une coopération et à un établissement de réseaux accrus entre les États Membres et les partenaires régionaux afin d'assurer une bonne coordination permettant de parvenir aux meilleurs résultats possibles, en tirant profit de l'initiative du PNUD sur la coopération technique entre pays en développement.

Enfin, au nom du Président, du Gouvernement et du peuple du Libéria, je tiens à remercier la communauté internationale et nos partenaires du développement en particulier pour le soutien continu qu'ils accordent à notre processus de reconstruction. Je tiens aussi à réitérer l'attachement et l'appui de notre gouvernement au Programme pour l'habitat. Nous prendrons les mesures adéquates pour accélérer la mise en oeuvre du programme d'Habitat au Libéria.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Bouathong Vonglokhham, Ministre des communications, des transports, des postes et de la construction, chef de la délégation de la République démocratique populaire lao.

M. Vonglokhham (République démocratique populaire lao) : La présente session extraordinaire a pour objectif de permettre aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'évaluer les résultats de la mise en application de la Déclaration et du Programme pour l'habitat adoptés à Istanbul en 1996. En cette occasion, nous, pays Membres nous sommes tous appelés à déclarer les orientations politiques sur l'habitat que nous ferons appliquer dans les années à venir.

Nous constatons que c'est là un grand défi pour tous les pays, pour toutes les organisations ainsi que

pour tous les acteurs concernés parce que la population mondiale connaît, nous devrions l'admettre, une croissance rapide. De plus, l'économie est entrée dans une ère de globalisation et de compétition active; l'environnement se trouve dans une situation inquiétante et les ressources naturelles non renouvelables sont surexploitées. Il est donc temps que les gouvernements, les représentants des autorités locales et les partenaires de la société civile échangent leurs points de vue, mobilisent l'opinion mondiale et établissent des plans d'action plus efficaces pour progresser plus rapidement et solidement.

La République démocratique populaire lao fait partie des pays les moins avancés du monde sur le plan économique. Sa situation géographique est continentale et enclavée. Les conditions physiques, topographiques ne sont pas favorables pour les transports et la production agricole parce que les deux tiers du pays sont montagneux. Ce n'est que depuis les 25 dernières années que les voies de communications ont été développées. La construction de routes nationales, régionales et locales permet de meilleures liaisons entre les provinces et les districts.

Notre pays vient de sortir d'une guerre d'agression longue de trois décennies avant sa libération totale en 1975. Cette guerre a laissé des millions de tonnes de bombes ou engins non explosés enterrés, lesquels constituent un grand obstacle pour le développement socioéconomique du pays. Chaque année, au moins une centaine de personnes sont touchées par l'explosion de bombes ou engins non explosés.

En l'an 2000, la population lao était estimée à 5,2 millions d'habitants. Elle se compose de trois principaux groupes ethniques. La population rurale représente 80 % de la population totale, les 20 % restants résidant dans les villes. Dans les régions du nord, la population vit en général sans électricité ni énergie. Les conditions d'existence sont rudes et l'économie y est moins développée. Les revenus sont faibles et la population s'attache beaucoup à la nature. Ainsi, la volonté politique du Gouvernement est ferme quant au développement de l'économie des régions du nord dans les années à venir.

En raison de la situation économique difficile des dernières années, le Gouvernement a pour politique d'encourager les investissements visant à développer les infrastructures et les équipements urbains d'un

certain nombre de villes. Ces investissements ont amélioré la qualité de vie urbaine, les échanges commerciaux, le développement des communications et le tourisme. En termes de gouvernance et d'institutions, le Gouvernement met en place une politique de décentralisation se traduisant par un transfert de ses compétences aux autorités des districts et des villages, lesquels mettent en application la politique du Gouvernement.

Les plans à long terme de notre gouvernement (2001-2020) définissent les grands objectifs à atteindre en matière de développement des infrastructures, de restructuration du système de télécommunications, de développement urbain, d'eau potable, de transport, de gestion de l'environnement, de développement de l'économie, de mise en place d'un nouveau cadre institutionnel ainsi que de résolution des problèmes de logement. La gestion des villes est donc l'enjeu principal pour les autorités locales.

D'ici l'an 2020, la République démocratique populaire lao aura environ 8,3 millions d'habitants. La résolution des problèmes de logement constitue donc un grand défi pour le Gouvernement lao. Actuellement, un bon nombre de logements existants ne répond pas aux normes de base. Ces logements utilisent généralement des matériaux temporaires et n'ont pas de système sanitaire approprié.

La politique de développement social du Gouvernement vise à supprimer les familles pauvres d'ici 2010; un autre objectif est de faire sortir notre pays du groupe des pays les moins avancés d'ici l'an 2020. Cette politique est liée à la cessation de la culture sur brûlis, à la création de professions ou de carrières stables pour la population. Nous estimons sincèrement que la mise en oeuvre d'une telle politique contribuera à l'effort international visant à préserver l'environnement et l'écologie.

Nous appliquons aussi une politique de réduction de la pauvreté et une politique visant à la promotion des femmes et des enfants. Ce sont là autant de problèmes majeurs auxquels nous avons à faire face en cette première décennie du XXI^e siècle. Notre gouvernement fera de grands efforts pour concrétiser la politique ainsi définie et celle contenue dans la déclaration dite « Istanbul+5 » qui sera adoptée par cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Pour clore mon discours, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier le

Secrétaire général de l'ONU, la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, tous les honorables délégués et les participants ici présents pour les contributions actives apportées afin d'assurer le succès de cette rencontre mondiale extraordinaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme MarRa Eugenia Brizuela de Ávila, Ministre des affaires étrangères d'El Salvador.

Mme Brizuela de Ávila (El Salvador) (*parle en espagnol*) : La tenue de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat est une occasion propice pour réaffirmer nos engagements et adopter des mesures et des initiatives novatrices pour redoubler nos efforts en vue d'atteindre les grands objectifs que sont un logement adéquat pour tous et le développement durable des établissements humains.

El Salvador a entrepris des actions importantes pour mettre en oeuvre les engagements émanant du Sommet ville et cité tenu à Istanbul en 1996. Parmi les progrès réalisés figure en premier lieu la diminution, modeste mais durable, de la pénurie de logement. Entre 1996 et 2000, on est parvenu à obtenir une baisse de 4 %, même si en 1998 le déficit a augmenté de 0,8 % en raison de l'impact de l'ouragan Mitch. Deuxièmement, on a élaboré des plans de développement urbain pour cinq villes importantes au niveau national – la zone métropolitaine de San Salvador, Sonsonate, Santa Ana, San Miguel et Usulután. Ces plans constituent des instruments techniques d'orientation pour le développement des établissements humains.

On a également défini la politique salvadorienne du logement qui insiste dans ses programmes sur l'appui aux familles aux plus faibles revenus, en concentrant les priorités sur l'épargne, les subventions et le financement pour le logement, la légalisation des terrains, l'amélioration des quartiers, les établissements humains, le logement sans frontières, la location immobilière, le logement en altitude, les titres de propriété et la gestion des risques liés à l'environnement.

D'autres progrès sont liés au processus de formulation et à la poursuite de la mise en oeuvre du plan national de développement et d'aménagement du territoire d'El Salvador, qui est un projet commun du

Ministère de l'environnement et des ressources naturelles et du Vice-Ministère du logement et du développement urbain. Ceci se fait dans un contexte de coordination avec toutes les institutions gouvernementales et privées qui s'occupent de cette question. Le développement de ce plan commencera pendant le second semestre de cette année et avec lui, on entend organiser les zones urbaines, les réserves naturelles, les zones de développement agricole et d'élevage et des zones abritant d'autres ressources naturelles. Le plan comprend le système de collectivité entre régions. Il permettra également d'assurer la localisation géographique des investissements pour encourager un développement équilibré du territoire national.

Dans le même sens, on a formulé le plan de développement territorial de la vallée de San Andrés, dans le sous-bassin du Rio Sucio, qui est un affluent du Lempa, le plus grand cours d'eau du pays, proche de la région métropolitaine de San Salvador. Douze municipalités participent à ce plan, ainsi que près de 100 institutions et organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et entreprises privées qui ont des intérêts ou mènent des actions dans ledit territoire.

Ce sont là quelques exemples des mesures adoptées par El Salvador pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat en l'an 2000. Nous souhaitons néanmoins souligner l'importance que le domaine des établissements humains a prise en El Salvador après janvier 2001, à cause du désastre causé par les deux graves tremblements de terre survenus dernièrement en seulement un mois, constituant la pire catastrophe naturelle de notre histoire récente.

En tant que gouvernement, notre priorité la plus urgente a été de sauver des vies et d'aider les blessés. Ensuite nous avons secouru ceux qui étaient ensevelis sous les décombres mais encore vivants et nous avons établi un pont aérien pour évacuer les communautés bloquées par des glissements de terrain. Après l'étape d'urgence, le défi le plus important que nous ayons eu à affronter était de fournir un toit à plus de 200 000 familles qui avaient perdu leurs maisons. Les familles touchées et les autorités locales ont participé cet effort grâce auquel nous avons construit 160 000 logements dans une première phase. Au cours de la seconde étape, on a mis en place 75 000 nouveaux logements temporaires dans des villes et des quartiers qui avaient besoin d'une attention spéciale.

Cette seconde phase est sans précédent dans notre histoire nationale. La capacité historique de construction du pays est de 20 000 unités de logement par an. Aujourd'hui, en l'espace de quatre mois, nous avons fourni un logement provisoire minimal à plus de 225 000 familles, soit à un quart de la population.

Grâce aux États Membres de l'ONU, grâce à la solidarité internationale, aux Salvadoriens qui vivent à l'étranger, aux organisations internationales et non gouvernementales, nous avons entrepris le processus de reconstruction.

La réalité des pays en développement nous montre une croissance accélérée des établissements humains. C'est pourquoi nous sommes convaincus que nous obtiendrons des résultats prometteurs au cours de la présente session extraordinaire sur le Programme pour l'habitat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Peter Szalo, Secrétaire d'État adjoint du Ministère de l'agriculture et du développement rural de la Hongrie.

M. Szaló (Hongrie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer ma gratitude à ceux qui ont participé aux préparatifs de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui nous offre une excellente occasion de débattre des questions des établissements humains au cours du nouveau siècle.

La Hongrie, pays d'Europe centrale qui est un État moderne depuis plus de mille ans, appartient à la catégorie des pays d'Europe d'importance moyenne par sa population et sa taille. Sa population urbaine représente 63 % de ses 10 millions d'habitants.

Nous sommes tout à fait d'accord avec la déclaration faite par la Suède au nom de la présidence de l'Union européenne mais nous voudrions souligner quelques aspects des activités menées par la Hongrie dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

La mise en place d'un État constitutionnel démocratique multipartite et une économie de marché dans les années 1990 a entraîné des changements de grande portée à tous les niveaux de la société. En conséquence des changements globaux qui ont eu lieu en un court laps de temps, des regroupements radicaux de la structure spatiale socioéconomique ont eu lieu.

La Hongrie avait déjà pris des mesures dans l'esprit d'Habitat avant même que le Programme pour l'habitat soit conçu, mais le processus mondial qui a été lancé à Vancouver en 1976, et renforcé à Istanbul en 1996, a sans aucun doute eu un grand impact sur les décisions en matières de politique régionale et de politique du logement dans la plupart des pays. La Hongrie a beaucoup appris grâce aux documents d'Habitat et a fait de son mieux pour atteindre les objectifs et mettre en oeuvre les mesures politiques qui ont été discutées à un certain nombre de conférences organisées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

L'intention de la Hongrie d'adhérer à l'Union européenne exigeait aussi la modernisation de sa politique régionale. La perspective pour le développement spatial européen est considéré comme un document de référence pour l'avenir. Les exigences réelles de cette perspective répondaient totalement aux principes définis dans la Déclaration d'Istanbul, en particulier en ce qui concerne le développement durable. Le Programme pour l'habitat a accéléré la transformation, qui consiste en la régulation du système institutionnel régional et la modification du cadre juridique et du système de financement. Il a également renforcé les contacts internationaux et amorcé l'élaboration d'un système d'information spatiale.

Au niveau gouvernemental, plusieurs mesures ont été prises pour établir un système institutionnel, financier et de prise de décisions décentralisé pour une politique du développement régional et des établissements humains. La direction appropriée pour la mise en oeuvre concrète des politiques régionales et locales est indiquée par les objectifs suivants : accroissement des possibilités d'emploi local par la création de postes de travail; élargissement de l'infrastructure de base; amélioration de la qualité de la vie; élaboration de stratégies régionales des technologies de l'information; amélioration des communications dans les zones rurales; réhabilitation et protection des valeurs locales; réduction de l'exode rural; hausse du niveau de qualification de la population rurale; développement et reconstruction des villages; réduction de la différenciation spatiale dans les régions et les municipalités; amélioration des conditions d'égalité d'accès aux services d'infrastructure; réduction de l'usage non réglementé

des terres; et renforcement des relations de partenariat dans les efforts de développement.

Ces objectifs ont été adoptés par le Parlement, dans le cadre de la Perspective nationale de développement régional, et seront mis en oeuvre sous forme de programmes de développement régionaux. En mettant en oeuvre l'idée de développement durable, le Parlement a réglementé le système d'occupation des terres et la structure spatiale des zones sensibles et urbanisées.

En ce début de millénaire, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles constituent des problèmes majeurs en Hongrie. Compte tenu en particulier de sa future adhésion à l'Union européenne, la Hongrie doit prendre des mesures appropriées pour améliorer la qualité de l'environnement et éliminer les carences existantes en matière de législation et de mise en oeuvre tout en étendant la couverture sociale et en renforçant la compétitivité économique. Bien que la Loi sur la conservation de la nature et la protection de l'environnement soit conforme aux normes européennes, la plupart des mesures pratiques restent à prendre, notamment dans les domaines de la qualité de l'air et de l'eau, des eaux souterraines, des eaux usées, des sols, des déchets, du bruit, de la conservation de la nature et de la diversité biologique.

En Hongrie, les répercussions sociales négatives de la transformation de notre économie en une économie de marché ont entraîné l'émergence d'un groupe social qui se trouve en marge du marché du travail. Les couches les plus pauvres représentent 4 à 5 % de la population et un tiers de ces personnes sont d'origine rom. Les personnes vivant dans les campagnes où les marchés du travail sont faibles, les personnes qui sont au chômage permanent, les familles qui ont des membres handicapés ou qui ont trois enfants ou plus, les familles monoparentales, les femmes âgées vivant seules, entre autres sont particulièrement vulnérables à la paupérisation. Afin d'alléger les difficultés sociales susmentionnées, de nouveaux éléments de protection sociale ont été introduits dans le système de santé et le régime des pensions.

Pour protéger les familles et les enfants, le Parlement hongrois a adopté une loi sur la protection des enfants et sur la gestion du système de tutelle. L'égalité des femmes en matière d'éducation, d'emploi

ou dans d'autres secteurs dans lesquels elles risquent de rencontrer des difficultés est aussi réglementée.

En 2000, le Gouvernement hongrois a mis au point un plan de développement économique global. Le volet logement du plan prévoit la construction de 40 000 nouvelles habitations chaque année. Les objectifs qualitatifs sont tout aussi importants. Ils comprennent la possibilité d'acquérir un premier foyer dans les conditions du marché et au moyen de subventions de l'État, l'accroissement de la part des secteurs locatifs en harmonie avec les caractéristiques des différentes régions et villes, l'accroissement de la mobilité au moyen d'instruments de politique du logement, le renforcement de l'égalité des chances pour les personnes âgées et les handicapés et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel et urbain. Tous ces efforts de développement sont en étroite relation avec les buts d'Habitat tels qu'ils sont définis dans la Déclaration d'Istanbul.

Notre expérience montre que les problèmes graves d'une société ne peuvent être résolus de façon isolée. Une démarche intégrée est nécessaire en matière de planification et de mise en oeuvre pour trouver des solutions aux questions relatives au développement de l'économie et des infrastructures, au chômage, aux problèmes sociaux, à la pauvreté et à la criminalité.

Aujourd'hui, la Hongrie est un pays qui connaît le succès et une croissance économique rapide. Les autorités locales qui bénéficient d'une large autonomie ont fortement contribué au développement économique, à l'amélioration des infrastructures et à la mise en oeuvre des mesures relatives à l'environnement. Elles jouent un rôle capital dans le domaine de la politique régionale en créant des structures spatiales équilibrées en partenariat avec les institutions gouvernementales.

Cinq ans après la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, la Hongrie n'ignore pas que la Conférence a apporté une contribution essentielle aux résultats auxquels les mesures de développement ont débouché dans tous les pays du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. David Aptsiauri, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Géorgie.

M. Aptsiauri (Géorgie) (*parle en anglais*) : Le passé de mon pays et sa culture spirituelle et matérielle

remontent à plusieurs millénaires, mais la nouvelle histoire de la Géorgie, comme celle des autres pays de l'ère postsoviétique, remonte seulement à une dizaine d'années. Il est intéressant de noter que la moitié de cette décennie s'est déroulée après Habitat II. C'était une période d'une importance historique pour la Géorgie qui a mis en évidence les problèmes qui concernent au premier plan Habitat, l'un des mouvements les plus importants du monde contemporain.

Le développement durable des établissements humains et la fourniture de logements décents pour tous sont des objectifs qui nous motivent tous. Ce sont aussi des buts qui exigent la stabilité dans le pays, des relations régionales de bon voisinage et la fusion des vecteurs du développement national et mondial. Il est triste de reconnaître que, de ce point de vue, les petits pays ne disposent pas de pouvoir d'action. Le destin de 300 000 personnes déplacées des régions d'Abkhazie et de Tskhinvali et la difficulté de leur fournir des logements, des lieux de travail et des moyens d'existence suffisants grèvent lourdement nos établissements et nos conditions de logement et ces difficultés doivent être résolues avec l'aide de la communauté internationale.

Les représentants des pays qui connaissent la même situation conviendront qu'un contexte de ce type ne contribue nullement au développement durable des établissements ni à la fourniture de logements décents. Toutefois, les réformes systématiques au cours des cinq dernières années ont eu un caractère irréversible. En 1997, un nouveau code civil a été promulgué, créant ainsi un cadre législatif rigoureux pour la catégorie récemment apparue et importante des propriétaires fonciers. Durant la même période, le Parlement géorgien a adopté une série de lois qui ont reconnu la privatisation des terrains urbains et réglementé les relations fondamentales en matière d'utilisation des sols. D'ici la fin de l'année, la législation nationale se sera largement attaquée aux problèmes susmentionnés.

Un marché immobilier légalisé est maintenant en plein essor. Des appels d'offres et des ventes aux enchères sont organisés pour encourager l'acquisition des parcelles de terre. Les prêts hypothécaires entre autres sont devenus des faits établis.

Une priorité pour le développement public est la décentralisation des pouvoirs et des compétences qui s'étend au développement urbain, au logement, à

l'économie locale, au transfert de la gestion technique au niveau local et aux infrastructures de communication.

La protection du patrimoine culturel a été un domaine qui a connu traditionnellement de nombreux succès en Géorgie. Aujourd'hui également, de nouvelles formes d'activités ont été élaborées. La Géorgie a adhéré aux conventions et accords internationaux dans ce domaine. La liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO comprend la région montagneuse unique du Haut Svaneti, l'ancienne capitale de la Géorgie Mtskheta et le complexe architectural de Ghélati. La ville de Tbilisi sera peut-être inscrite sur cette liste. Le projet pilote de la Géorgie et de la Banque mondiale est mis en oeuvre avec succès dans le cadre de la protection du patrimoine culture.

Le système d'indicateurs urbains établi en Géorgie en 1996 offre de nouvelles possibilités pour la gestion du développement des établissements nationaux. Ce système est à la base de la pratique des rapports nationaux annuels sur le développement urbain, avec laquelle la Géorgie a renoué en 2000. Le recensement général de la population géorgienne prévu dans deux ans facilitera l'obtention de données statistiques fiables qui seront axées plus particulièrement sur des domaines tels que la migration de la population, les personnes déplacées, l'économie des ménages, les conditions d'hygiène.

La mobilisation de l'ensemble du public et des organisations communautaires et non gouvernementales occupe une place importante dans la liste des événements positifs. Cela est de la plus grande importance en égard à l'impact social et psychologique négatif que 70 années de système soviétique ont eu sur la population urbaine – indifférence, affaiblissement de la conscience urbaine, parasitisme, etc. – C'est ce qui est au coeur même de cette dure idéologie de la copropriété qui a accompagné la privatisation de près de 90 % des appartements et la lenteur avec laquelle se mettent en place des partenariats avec les propriétaires.

D'une manière générale, les réformes en cours dans le pays ne sont pas dûment reflétées dans l'aménagement du territoire et le développement urbain. Au contraire, nous sommes confrontés à des difficultés telles que l'accroissement de la pauvreté urbaine, l'émergence du problème des sans-abri, les constructions non autorisées, une réduction des espaces

publics, la destruction des espaces verts et récréatifs, l'absence d'un système de logement public, etc.

Notre société s'inquiète également du niveau élevé de corruption, qui se manifeste dans le domaine du développement urbain. Les organisations internationales qui aident la Géorgie en prennent souvent note. Il existe également une sorte de déséquilibre dans les priorités de ces organisations. Leurs projets accordent une attention insuffisante et souvent purement formelle aux problèmes du développement et du logement urbains. L'aide apportée par des pays tels que les États-Unis, l'Allemagne et d'autres a produit davantage de résultats.

Il faut également prendre note du fait que nos experts locaux sont pleinement informés de la situation actuelle dans le domaine du développement et du logement urbains. Cela nous donne donc le droit d'évoquer la possibilité de modifier les modalités de l'aide extérieure et de procéder à une réorganisation. À notre avis, il serait plus efficace à l'heure actuelle de passer du stade des consultations de spécialistes étrangers à celui de projets concrets et précis.

Il est impossible d'arrêter le développement social et urbain, ne serait-ce que pour un jour. Je crois donc que cette Assemblée me comprendra si je compare mon pays à une voiture dont certaines pièces ont grand besoin d'être remplacées pour qu'elle puisse continuer avancer.

C'est dans ce contexte politique, social et économique que nous devrions étudier la gestion du développement et du logement urbains – non seulement dans une perspective administrative, mais aussi en recourant à des critères objectifs adaptés à notre société et à nos villes. Nous, en Géorgie, continuons à espérer que nous ferons bientôt partie des pays qui jouissent d'un niveau de vie élevé et qui vivent dans la dignité, le bonheur et l'espoir – pour ce qui est de l'environnement urbain et des familles. Je dis tout cela par respect pour notre histoire et pour la volonté de nos citoyens et avec un sens de la responsabilité envers les générations futures.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Marjan Dodovski, Vice-Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Dodovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir et un privilège de m'adresser à la présente session extraordinaire de l'ONU consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble des progrès réalisés au cours des cinq années écoulées depuis la tenue à Istanbul de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer la conviction de la République de Macédoine que les préparatifs qui ont conduit à cette session, le débat fructueux de cette session, et le projet de déclaration que nous allons adopter nous permettront de trouver des solutions adéquates aux problèmes du développement des établissements humains au début du nouveau millénaire. Cela donnera un nouvel élan à la mise en oeuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire – principalement pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté et de la garantie d'un logement convenable pour tous.

M. Al-Ashtal (Yémen), Vice-Président, assume la présidence.

Au niveau national, les objectifs, les principes et les recommandations figurant dans le Programme pour l'habitat et la Déclaration d'Istanbul, ainsi que l'exécution des programmes, constituent la base de l'établissement du rapport national de la République de Macédoine. La stratégie fondamentale de la République de Macédoine consiste à prendre des mesures visant à créer et à promouvoir des logements adéquats pour tous ses citoyens en créant des établissements humains plus sûrs, plus propres, plus salubres et plus durables.

La politique démographique est un des éléments de base de la planification de l'avenir du pays. En menant une politique démographique intégrée, on parvient à utiliser au mieux l'espace et les ressources disponibles, à humaniser les conditions de vie pour les familles et la société, à réduire les tendances migratoires et à créer des conditions propices à un développement régional plus équitable.

Le cadre fondamental de réglementation qui définit l'organisation physique de l'État pour la période allant jusqu'à 2020, se trouve dans le plan d'aménagement de la République de Macédoine que le Parlement est en train d'approuver. Ce plan énonce les objectifs et les concepts du développement physique

dans différentes régions, ainsi que les conditions de leur réalisation.

Le territoire de la République de Macédoine a une superficie de 25 713 kilomètres carrés. Sa population, estimée en 1998 à 2 015 000 habitants, devrait atteindre en 2020 le chiffre de 2 225 000. La population se concentre en grande partie dans les zones urbaines, essentiellement dans la ville de Skopje, capitale et principal centre administratif, économique et culturel de Macédoine. Cette tendance entraîne un déclin démographique des autres zones urbaines et rurales du pays, ainsi que leur marginalisation économique. À l'heure actuelle, 59,7 % de la population vivent en zone urbaine et 40,3 % en zone rurale.

La promulgation du nouveau plan national d'aménagement et la nouvelle loi sur l'autonomie locale, ainsi que l'élaboration de programmes et de projets adéquats ayant pour objectif d'améliorer les conditions de logement dans les établissements humains, et en particulier la qualité de vie dans les petites zones urbaines et rurales, définissent clairement la politique du Gouvernement dans ce domaine.

Les changements survenus dans la situation politique et économique de la République de Macédoine, pays ayant une économie de transition, se reflètent comme il convient dans la politique du logement et dans la politique de développement durable des établissements humains en général. La politique du logement repose sur une approche nouvelle en matière de développement du logement et d'investissements dans ce domaine, sur une nouvelle méthodologie d'évaluation des sites et sur l'harmonisation des politiques immobilières et foncières.

Dans ce contexte, en menant sa politique du logement au niveau national, le Gouvernement de la République de Macédoine veille tout particulièrement à fournir des logements aux personnes qui vivent de l'aide sociale en leur réservant 25 % des logements publics construits chaque année. Dans le cadre de cette politique, le Gouvernement de la République de Macédoine a mis au point un programme de logement à l'intention des jeunes couples, et fait également des efforts pour créer des conditions propices au règlement des problèmes de logement en accordant des prêts à cet effet.

La protection de l'environnement et les études d'impact sur l'environnement font partie intégrante de la politique générale du Gouvernement pour le développement durable des établissements humains. Plusieurs documents stratégiques ont été adoptés à cette fin, dont le plan d'action national pour l'environnement, qui met l'accent sur l'élaboration de plans d'action pour l'environnement à l'échelon local, et la stratégie nationale de gestion des déchets solides et des eaux usées. En outre, une stratégie nationale de développement durable est en cours d'élaboration.

En raison de sa situation dans la région troublée des Balkans, la République de Macédoine a traversé des difficultés extraordinaires au cours de la crise des réfugiés du Kosovo en 1999, où notre pays a été pendant une courte période terre d'accueil de plus de 360 000 réfugiés du Kosovo, soit 18 % de la population de la Macédoine. Cette situation a eu bien sûr un impact négatif sur les conditions économiques, sociales, sanitaires et écologiques du pays. Malgré ces problèmes, neuf camps de réfugiés ont été construits, sur une surface de plus de 90 hectares, avec des infrastructures complètes, des routes d'accès aux camps, des systèmes d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées, et l'électrification. Plus de 160 000 personnes ont été accueillies dans ces camps, tandis que d'autres étaient logées dans des familles et maisons particulières. Le Gouvernement macédonien a agi de façon responsable et réussi à faire face à cette situation extrêmement difficile imposée par la crise du Kosovo.

Malheureusement, comme on le sait, mon pays est confronté aujourd'hui au problème du terrorisme extrémiste albanais, lequel poursuit imperturbablement ses activités, sourd aux condamnations du Conseil de sécurité, de l'Union européenne, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, d'autres organisations régionales et des gouvernements de tous les pays de la région, ainsi qu'aux appels unanimes à déposer les armes et à se disperser.

Actuellement, Kumanovo, ville de 100 000 habitants du nord de Skopje, connaît de graves pénuries d'eau dues au blocage et à la coupure de l'eau provenant des réservoirs de la zone, à l'instigation des terroristes, qui prennent en outre les civils en otages dans les villages environnants et les utilisent comme boucliers vivants, exploitant les établissements humains et leurs habitants pour leurs fins terroristes.

L'activité agricole de la région en a également beaucoup souffert.

Cela n'a pas manqué de se répercuter sur le pays tout entier, mettant quotidiennement en danger la vie des Macédoniens, de même que le développement démocratique, les réformes économiques et la stabilité sociale. Toutefois, la République de Macédoine est résolue à surmonter les difficultés actuelles, en poursuivant, notamment, ses efforts de mise en oeuvre des objectifs du Programme pour l'habitat.

La République de Macédoine a accepté les défis du développement des établissements humains aux niveaux mondial, régional et local, pleinement consciente de l'influence importante des villes et des villages sur la vie culturelle, économique et sociale de tout État. La République de Macédoine s'efforce de contribuer activement dans la mesure de ses moyens à la construction de nouveaux établissements humains du village planétaire et de renforcer les partenariats existants et nouveaux destinés aux niveaux international, régional, national et local à l'amélioration de l'environnement humain.

Le Président par intérim (parle en arabe) : Je donne la parole à M. Henrique Cossa, Vice-Ministre des travaux publics et du logement du Mozambique.

M. Cossa (Mozambique) (parle en anglais) : Je voudrais féliciter M. Holkeri de son élection à la présidence de la présente session extraordinaire de l'ONU sur les établissements humains (Habitat). Je suis convaincu qu'avec son expérience et sa compétence hors pair, il saura mener ces délibérations au succès.

Malgré les progrès importants enregistrés depuis Istanbul, il reste encore beaucoup à faire. Aujourd'hui, des millions de personnes des pays en développement continuent de vivre dans la pauvreté la plus extrême, sans logement convenable ni services les plus fondamentaux. En outre, l'exode croissant vers les zones urbaines fait monter drastiquement la pauvreté urbaine, affectant gravement les femmes et les enfants et causant des conflits sociaux ainsi que la dégradation de l'environnement.

On est encore loin d'avoir pleinement répondu à la question du développement durable des établissements humains et nous estimons que cette occasion est le moment ou jamais de renforcer notre engagement vis-à-vis du Programme pour l'habitat,

dont l'objectif global de cette session extraordinaire devrait être d'assurer la poursuite de la mise en oeuvre effective.

La réduction de la pauvreté a été identifiée par les dirigeants mondiaux réunis au Sommet du Millénaire comme le plus grand défi à relever par l'humanité. En ce qui concerne la question de la fourniture à chaque citoyen d'un logement décent et celle des établissements humains durables, ils ont résolu d'améliorer notablement d'ici 2020 le sort d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles. Le Mozambique approuve pleinement ces engagements et demande à la communauté internationale de n'épargner aucun effort pour qu'ils soient honorés.

Suite aux recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), le Gouvernement du Mozambique a adopté un plan d'action national sur les établissements humains, axé sur divers domaines d'action essentiels.

Le Gouvernement a approuvé un document portant sur la stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2001-2005. Les mesures et activités prévues dans ce document portent sur les aspects économiques, sociaux, politiques et culturels à mettre en place dans des programmes et projets aux niveaux local, provincial et national. L'objectif est de maintenir une croissance moyenne de 8 %, ce qui permettra de ramener le taux de pauvreté au-dessous des 50 % d'ici la fin de la décennie.

Le Gouvernement a mis en place un fonds national pour le logement destiné à fournir des terres et des crédits aux catégories à faibles revenus et aux jeunes couples pour la construction et la remise en état de logements. En outre, le Gouvernement a cédé environ 70 % de son parc immobilier aux Mozambicains à des prix fortement subventionnés, vente dont les recettes sont allées au fonds national pour le logement.

Un conseil national pour le développement durable, composé d'institutions gouvernementales, de la société civile et du secteur privé, a été mis en place dans le pays, en vue de coordonner la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

De même, un programme national pour la gestion de l'environnement est actuellement en cours afin d'enrayer la dégradation de l'environnement et de créer

une capacité de gestion locale. La diffusion de programmes éducatifs sur l'environnement et sur l'utilisation des ressources naturelles a également joué un rôle capital dans la protection de l'environnement.

En 1997, 33 gouvernements locaux autonomes ont été établis dans 23 villes de grande et moyenne importance, dont les organes représentatifs ont été élus en 1998. Ces autorités locales jouent un rôle capital dans la planification et la gestion urbaines et périurbaines. À cet égard, nous avons enregistré une amélioration des conditions de vie des populations des centres urbains, notamment au niveau de la fourniture des services, de l'assainissement et de l'eau salubre.

Au Mozambique, les femmes participent à la promotion d'établissements humains durables et de logements convenables en s'occupant de divers projets et programmes de caractère socioéconomique. Elles jouent également un rôle important dans l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que dans la préservation et la gestion de l'environnement.

Les femmes, en particulier les veuves, les mères célibataires et les femmes chefs de foyer, bénéficient d'une part importante du fonds national pour le logement pour la construction et la remise en état de leurs maisons.

Le Mozambique a été touché pendant deux années consécutives, 2000 et 2001, par des inondations qui ont gravement fait reculer la mise en oeuvre des programmes, projets et mesures cités précédemment.

Pour éviter cette situation, nous avons consacré tous nos efforts à la reconstruction et à la rénovation des routes et infrastructures sociales, à la promotion d'activités rentables et à l'encouragement des populations à abandonner les zones à risques et à s'établir dans des zones plus sûres. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les pays et la communauté internationale en général de nous avoir aidés à réduire les souffrances du peuple mozambicain en ces tragiques moments de notre histoire, et de nous avoir soutenus dans le processus de reconstruction après les inondations.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement de mon gouvernement aux objectifs du Programme pour l'habitat et j'espère que les résultats de la présente session extraordinaire guideront toutes les nations dans leurs efforts visant à créer des

établissements humains durables et à garantir un logement décent pour tous.

Le Président par intérim (*parle en arabe*): Je donne la parole à S. E. M. Birhanu Tamrat, Vice-Ministre auprès du Ministère du travail et du développement urbain de l’Ethiopie.

M. Tamrat (Ethiopie) (*parle en anglais*): C’est un grand honneur pour moi, au nom du Gouvernement et du peuple de la République fédérale démocratique de l’Ethiopie, de prendre la parole à cette très importante session qui doit délibérer sur des questions vitales de développement des établissements humains, cinq ans après l’adoption du Programme pour l’habitat et la Déclaration d’Istanbul.

Le Gouvernement éthiopien est attaché à la mise en oeuvre du Programme pour l’habitat par le biais de la réalisation progressive du droit à un logement décent, l’octroi d’une sécurité juridique d’occupation et un accès égal à la terre pour tous les citoyens. Mon gouvernement salue le principe qui sous-tend la campagne pour une meilleure gestion urbaine et la sécurité d’occupation. Cela est en fait conforme aux mesures que mon gouvernement est en train de prendre. Mais s’agissant de ces principes et de ceux du Programme pour l’habitat en général, il reste beaucoup à faire pour traduire le plan mondial d’action en stratégies de développement urbain local et national, en insistant surtout sur la mise en place de capacités institutionnelles.

La conférence ministérielle régionale africaine sur la mise en oeuvre du Programme pour l’habitat, tenue à Addis-Abeba du 6 au 8 novembre 2000, nous a donné une excellente occasion pour évaluer les progrès réalisés depuis 1996 et examiner les défis et la voie à suivre pour mettre en oeuvre le Programme pour l’habitat en Afrique. Cette conférence a montré que la période qui a suivi Habitat II a été marquée par un niveau élevé d’actions de partenariat et de participation pour concevoir des activités de suivi, donnant lieu à l’adoption d’une approche et de contributions exemplaires de la part de plusieurs partenaires. La conférence s’est achevée par l’adoption de la Déclaration d’Addis-Abeba sur les établissements humains dans le nouveau millénaire. Je suis sûr que vous convenez avec moi que ce document constitue un jalon décisif pour l’Afrique sur la voie de la mise en oeuvre du programme commun que nous avons identifié.

Saisissant cette occasion, je voudrais expliquer certaines des importantes questions qui reflètent la position de mon gouvernement au sujet de l’application du Programme pour l’habitat.

Vu que 85 % de notre population vit dans des établissements ruraux, nous pensons que le fait de promouvoir le rôle de nos relations ville-campagne est très important pour le développement durable des établissements humains. Comme nous l’avons dit clairement dans notre rapport national pour la préparation de la présente session extraordinaire, le deuxième programme quinquennal de mon gouvernement met l’accent, entre autres, sur le renforcement des actions dans les zones urbaines en vue d’un développement socioéconomique accru et de meilleures conditions de vie de la population des villes.

Bien que l’on soit fortement convaincus que les pays en développement, y compris en Afrique, s’urbanisent rapidement, les populations de cette partie du monde vivent encore surtout dans des zones rurales, et nous saisissons cette occasion pour rappeler à l’Assemblée générale que le développement urbain et les stratégies d’habitat favorisant les pauvres et la dimension rurale du développement urbain durable méritent son attention et sa considération.

Bien que des efforts importants aient été entrepris pour mettre en oeuvre le Programme pour l’habitat à divers niveaux, il devrait y avoir un mécanisme fort et approprié pour assurer la mobilisation et la coordination des ressources financières externes et une aide technique. La coopération internationale doit intensifier ses efforts pour renforcer et améliorer les capacités des pays en développement. Les investissements directs étrangers doivent être canalisés vers la fourniture de meilleurs logements pour tous, d’infrastructures urbaines, la création d’un meilleur environnement et la mise en place de capacités institutionnelles.

Enfin, je voudrais exprimer le souhait de mon gouvernement de voir la présente session extraordinaire aboutir à des décisions qui pourraient ouvrir la voie à la mise en oeuvre réussie du Programme pour l’habitat dans divers pays ce qui, à son tour, contribuerait à l’amélioration de la vie de nos peuples. J’espère également que la présente session contribuera à développer une meilleure compréhension et coopération entre les pays développés et en développement et d’autres partenaires importants dans

notre effort commun visant à répondre aux défis mondiaux des établissements humains.

Le Président par intérim (*parle en arabe*): Je donne la parole à S. E. M. Adlan El Siddig Elkhalfi, Secrétaire général du Conseil national de l'aménagement du territoire, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire du Soudan.

M. El Siddig Elkhalfi (Soudan) (*parle en arabe*): C'est un honneur pour moi de prendre la parole à cette Assemblée au nom du Gouvernement soudanais. Je souhaite plein succès aux travaux de la présente session. Depuis la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat I) de 1976 à Vancouver, qui a lancé un appel au développement des établissements humains dans les zones urbaines et rurales, de grands changements ont eu lieu en raison d'un accroissement de la population et de transformations socioéconomiques, culturelles, politiques et écologiques, affectant directement les stratégies liées aux établissements humains. De nombreux citoyens de pays en développement vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté et dans des logements inadéquats. Et de ce fait, l'Assemblée générale a adopté en 1992 la résolution 47/180, demandant la convocation, en 1996, d'Habitat II à Istanbul.

Deux principes importants ont été adoptés à cette Conférence, relatifs à la nécessité de fournir un logement convenable pour tous et d'assurer le développement durable des établissements humains dans un monde civilisé. C'est pourquoi une stratégie mondiale doit être basée sur la réhabilitation, la transparence et la participation de tous. Le Soudan a prit part activement aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et nous avons joué un rôle actif et distinctif aux niveaux local, régional, arabe, africain et international.

Nos activités ont été soutenues par le Président de la République, et un comité national été mis en place sous la présidence du Ministre de la planification sociale, représentant tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que les organisations de volontaires, de la société civile et de femmes, le secteur privé et les médias. Cinq ans après la Conférence d'Istanbul de 1996, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) nous a invités à examiner et évaluer les

progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Étant donné l'ampleur et l'importance de cette question, nous avons réactivé le comité national afin d'établir un rapport national. Ce comité a été mandaté pour suivre la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat afin d'assurer la continuité du développement des établissements humains.

Tandis que nous attendons de la présente session extraordinaire qu'elle évalue les réalisations du programme adopté à Istanbul, et nous apprécions hautement l'initiative du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) d'agir en tant que point focal du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Nous nous félicitons des deux campagnes mondiales lancées par Habitat., la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation et la Campagne mondiale pour la bonne gestion urbaine.

Le Soudan a pris un certain nombre de mesures pour la mise en oeuvre du programme d'Istanbul. Au niveau national, nous avons défini une stratégie globale de développement des établissements humains couvrant la période de 1992 à 2002, dans laquelle nous insistons sur l'unité nationale, la paix, la décentralisation et sur la division du pays en 26 provinces avec une répartition équilibrée des richesses. Nous avons également établi des plans d'action pour les établissements humains et le développement urbain. Nous avons mis en place plusieurs organismes, y compris un conseil national du développement urbain, un organe national de cadastre, un comité national pour les noms géographiques et un organe pour administrer les terres fédérales.

Parce que c'est une partie de notre stratégie nationale globale, nous procédons à une tentative très importante de mettre en place une réforme économique; celle-ci libéralisera notre économie, accroîtra les investissements et renforcera le secteur privé. Elle comprend une politique de production, une politique monétaire et une politique de production de revenus. Nous mettons également en oeuvre des politiques progressives de privatisation dans divers secteurs économiques et nous travaillons pour réformer les institutions de l'État.

Je voudrais dire que mon gouvernement fait tout ce qu'il peut pour fournir à tous un logement convenable et leur garantir la sécurité d'occupation. Nous avons exécuté un certain nombre d'activités à

cette fin, y compris un projet visant à fournir des logements préfabriqués, d'autres projets de logement gouvernementaux et un programme pour fournir un logement à tous. Conscients de l'importance des établissements humains durables, nous nous sommes efforcés de travailler selon les dispositions de la Convention de Khartoum pour la paix et de créer les conditions nécessaires pour soutenir la paix dans tout le pays. Dans ce cadre, le programme pour créer des villages de paix dans la partie méridionale de mon pays est appuyé l'État et par les institutions de l'ONU, ainsi que par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que par plusieurs organisations non gouvernementales locales et internationales.

Les politiques de notre État insistent sur les questions du développement social en particulier, ainsi que sur l'idée d'intégrer les programmes et plans sectoriels. Nous avons également élaboré un programme de réduction de la pauvreté pour tenter de soutenir les populations désavantagées et éliminer la mendicité. À cette fin, nous avons créé un programme et un fonds spécialisé pour protéger les familles. Nous avons établi un fonds national pour donner des pensions et un fonds pour aider les étudiants. Nous avons également créé un organe pour l'aumône légale (zakat) et une banque d'épargne, ainsi qu'un mécanisme chargé fournir une assurance médicale.

En ce qui concerne l'environnement, notre stratégie nationale vise à utiliser au mieux nos ressources naturelles, à investir en elles, à les préserver et les protéger, et nous avons conçu des programmes pour atteindre ce but en établissant une infrastructure pour fournir l'équipement, l'eau potable, les services d'assainissement et un drainage approprié et pour mettre en oeuvre les plans de protection de l'environnement. Le Soudan oeuvre pour réduire le pouvoir des autorités centrales en vue d'appliquer le principe de la décentralisation. Nous avons accordé aux autorités locales des pouvoirs étendus et nous avons créé des fonds pour soutenir l'État et les autorités locales.

Je voudrais maintenant parler des programmes de travail volontaire qui visent à élargir la participation populaire et le rôle des organisations de la société civile. Nous avons demandé à toutes les organisations volontaires et les autres organisations nationales actives dans la promotion des établissements humains à s'inspirer des meilleures pratiques.

En ce qui concerne la réalisation de notre objectif national qu'est la production de logements adéquats pour tous nos citoyens, nous reconnaissons que les perspectives d'avenir en matière de développement des établissements humains dépendent des conditions économiques futures. La mise en oeuvre des objectifs d'habitat ne devraient pas être ignorés d'agissant des peuples opprimés, notamment le peuple palestinien qui lutte depuis longtemps maintenant sous l'occupation israélienne. À cet égard, la présente session ne doit pas oublier de déclarer le caractère illégal des colonies qu'Israël a créés dans les territoires occupés en violation flagrante du droit international et du droit humanitaire international.

Pour terminer, nous tenons à dire que la mise en oeuvre du programme d'action et du Programme pour l'habitat dépendra de la mesure dans laquelle nos gouvernements nationaux, la communauté internationale, les donateurs et les organisations internationales assumeront leurs responsabilités pour la réalisation de ces nobles objectifs.

Le Président par intérim (parle en arabe) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je tiens à rappeler à l'Assemblée que les orateurs doivent respecter le temps limite de cinq minutes.

Je donne la parole à S. E. M. Cristián Cordova Cordero, Vice-Ministre du logement et du développement urbain de l'Équateur.

M. Cordova Cordero (Équateur) (parle en espagnol) : Au nom de ma délégation, je souhaite vous exprimer, Monsieur le Président, notre reconnaissance pour la façon remarquable dont vous conduisez les travaux de la présente session consacrée à l'examen et à l'évaluation du Programme pour l'habitat dont la pertinence et l'importance ne doivent pas être sous-estimées car il permettra d'améliorer la qualité de vie, en particulier dans les pays où demeurent des déséquilibres qui portent atteinte aux libertés et au bien-être des personnes et des collectivités.

C'est pourquoi le Gouvernement équatorien s'est fermement engagé à réaliser les objectifs du Programme pour l'habitat. Nous nous sommes axés, entre autres questions de fond, sur les aspects liés au logement, au renforcement des autorités locales et provinciales et à la décentralisation de l'État.

Le système d'incitation au logement dans les zones urbaines et périphériques en est un exemple.

L'État octroie une fois seulement une subvention unique, directe et non remboursable aux familles aux revenus faibles. Il s'agit donc d'un outil qui assure le droit au logement, encourage la relance de l'économie grâce à un marché privé de la construction. Il redistribue les revenus vers les secteurs les moins favorisés. Il encourage l'épargne et stimule le secteur financier privé pour qu'il accorde des prêts hypothécaires.

Pour surmonter la crise des secteurs ruraux dont l'une des répercussions visibles est la croissance urbaine accélérée, nous comptons également sur des programmes de logement rural en plus des subventions directes, de la gestion autonome et de la participation de la communauté bénéficiaire.

La modernisation de l'État, vue comme une nouvelle façon de concevoir sa façon d'être et d'agir et comme un moyen permettant de transférer les responsabilités et les compétences vers la société et les autorités locales est l'un des défis les plus importants que l'Équateur doit relever. La décentralisation de l'État, la participation des citoyens, l'obligation de rendre des comptes sont certains des instruments qui sont en cours d'application ou d'élaboration. Certains sont des objectifs immédiats pour cette année même s'il est évident que cela demandera longtemps pour qu'ils puissent être totalement consolidés. Ainsi nous avons déjà commencé à évaluer les résultats et à formuler des projets de transfert des compétences et des ressources du Gouvernement central vers les autorités provinciales et municipales.

Certaines municipalités appliquent des plans qui tendent à renforcer et à améliorer leur gestion et leurs capacités et mettent en oeuvre des politiques et actions concrètes dont les résultats apparents se traduisent par l'efficacité de la gestion locale. Elles ont établi des instances d'intervention gouvernementale, non gouvernementale, sociale et privée dans le but d'assurer un lien systématique entre la population et ses autorités locales en matière de planification, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation des politiques, programmes et projets.

Le Ministère du logement et du développement urbain a formulé, en partenariat avec la Banque de l'État et l'Association des municipalités équatoriennes, un programme d'aide technique et de crédits qui sera mis en place dès cette année dans le but de renforcer les municipalités. On prévoit la création d'un cadastre

dans le cadre d'un système national qui sera à la base de la planification fiscale et du recouvrement des impôts.

En conséquence, une série de mesures ont été conçues pour parvenir à une pratique authentique des principes démocratiques, pour assurer la gestion des affaires publiques et pour réaliser de meilleurs niveaux d'égalité sociale et de durabilité de l'environnement par la rationalisation, la modernisation et la transparence de la gestion gouvernementale et grâce à la participation et à la responsabilité partagée des citoyens.

Néanmoins, réaliser ces objectifs ne dépend pas uniquement de la volonté politique du Gouvernement national ou d'autres instances gouvernementales ni de leurs ressources techniques ou des possibilités du secteur privé.

L'Équateur fait face à des limitations économiques et financières, dans le secteur public et dans le secteur privé, et nos ressources subissent fortement les contraintes de différents facteurs. Par exemple, la charge du service de la dette extérieure sur le budget national absorbe plus de 40 % des ressources du pays.

Il faut également mentionner les obstacles qui entravent l'accès à de nouveaux marchés, l'élargissement du volume des ventes et la diversification des exportations. Ce sont des obstacles créés par la politique des pays industriels qui établissent des droits de douane trop élevés, des quotas ou des restrictions sanitaires ou à caractère technique et des mesures de défense commerciales – tout cela à des fins protectionnistes. Par ailleurs, la concurrence n'est pas loyale, compte tenu des subventions élevées que ces pays accordent à des secteurs de production inefficaces et non compétitifs.

Il est essentiel d'intégrer les engagements et la gestion internationale de façon à assurer des résultats qualitatifs et quantitatifs à long terme. La dette extérieure, le commerce international, la science et la technologie, l'aide publique au développement – enfin toutes ces questions liées au développement doivent forcément être abordées et, surtout, résolues de façon efficace sur la base des valeurs fondamentales mentionnées dans la Déclaration du Millénaire. Celles-ci comprennent, notamment, la solidarité et la responsabilité collectives visant à établir des bases solides qui permettront une croissance économique

compétitive. Si l'on procède autrement, les faits contrediront l'expression de la volonté des gouvernements, les politiques macroéconomiques nationales, les intentions tendant à ce que la gestion gouvernementale soit plus transparente et plus efficace car les résultats seront nuls ou pour le moins modeste et, ce qui est encore plus grave, ils ne seront pas durables.

Nos pays doivent résoudre ces questions capitales et les mécanismes institutionnels de la communauté internationale doivent les soutenir activement dans cet objectif.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à Mme Myrna Pitt, Présidente, Autorité centrale du logement et de la planification du Guyane.

Mme Pitt (Guyane) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement du Guyane, permettez-moi d'emblée d'exprimer nos sincères salutations pour l'excellente conduite de cette réunion qui permettra certainement que nos débats se déroulent de façon constructive et débouchent sur des programmes concrets.

Cinq ans se sont écoulés depuis que la Déclaration d'Istanbul a été entérinée par les participants lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Cette Conférence, nous nous en souvenons, a été mémorable non seulement pour la haute qualité des débats qui l'ont caractérisée mais aussi pour le niveau très élevé de participation des organisations non gouvernementales, des maires et des autorités municipales aux travaux de la Conférence. Le Sommet ville et cité, comme on l'a baptisé, représentait davantage qu'un sommet intergouvernemental, c'était aussi une réunion de toutes les parties prenantes, de tous les peuples et de leurs représentants qui avaient fait leur le Programme pour l'habitat : « un logement convenable pour tous » et « le développement durable des établissements humains ».

Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement du Guyana a élaboré des programmes et des interventions dans le secteur des établissements humains à l'intention essentiellement des ménages à faibles revenus et des ménages vivant dans des établissements spontanés. À cette fin, 91 établissements environ ont été créés, mettant 50 000 unités à la disposition des personnes ayant un besoin urgent de logement. En effet, un aspect essentiel du

programme de logement du Gouvernement du Guyana a été la fourniture aux pauvres de maisons équipées de services de base, le réaménagement des infrastructures existantes et la régularisation des établissements spontanés.

Toutefois, nous aurions pu en faire beaucoup plus si l'environnement international avait été plus favorable, s'il avait permis au Guyana d'obtenir des prix équitables pour ses principales exportations – sucre, riz et or. Comme l'Assemblée le sait bien, les prix de ces produits de base ont baissé ces dernières années, mais les efforts que nous déployons pour garantir à tous les Guyanais le droit au logement, progressivement et dans les limites de nos restrictions budgétaires, ont eu un impact sur la réduction de la pauvreté dans notre pays.

Aujourd'hui, le Guyana travaille avec ses partenaires du développement pour veiller à ce que notre pays s'ait plus à subir le fardeau de la dette extérieure. À cette fin, il a mené d'intenses négociations avec les pays créditeurs et les institutions financières internationales, ce qui lui a permis d'achever ses travaux sur les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté, lesquels sont une indication du ferme engagement du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté dans le contexte d'une croissance économique accélérée et de conditions sociales améliorées. En tant que pays inclus dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, nous oeuvrons très activement à veiller à ce que la stratégie de lutte contre la pauvreté soit gérée au niveau national et qu'elle reflète les souhaits de notre peuple, en répondant en particulier aux aspirations des plus pauvres à un meilleur niveau de vie et une meilleure qualité de vie. Des consultations avec nos partenaires et avec un éventail de groupes de la société civile sont actuellement en cours. Des consultations antérieures sur le développement du Guyana avaient abouti à la publication, l'année dernière, de la Stratégie nationale de développement. Au cours de ces consultations, il est apparu clairement que le droit au logement, sur lequel on en saurait jamais trop insister, était de première importance. Il est indispensable à la réalisation de nos aspirations en matière de développement et constitue depuis plusieurs mois un élément important pour la stabilité urbaine.

La Stratégie nationale de développement est le cadre dans lequel seront mis en oeuvre des programmes et des projets, l'accent étant mis sur

l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Elle englobe tous les groupes et vise à assurer l'équité.

Un autre élément important dans ces conditions, dans la Stratégie nationale de développement et dans l'achèvement des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté, a été le lien très clair établi entre la politique du logement et d'autres aspects d'une stratégie de développement équilibrée. Dans la perspective du Guyana, le droit au logement implique le développement de la sécurité juridique d'occupation pour les populations urbaines, rurales et de l'intérieur. Il implique également les désirs qu'ont tous les Guyanais d'une meilleure administration publique des zones urbaines, de la gestion des budgets municipaux et de la collecte des impôts et autres taxes qui rendent possible le gouvernement urbain.

Au cours de nos consultations nationales, une autre question importante a également été soulevée : le droit des citoyens à un niveau de vie décent, car l'urbanisation ne signifie pas simplement la fourniture d'un logement; elle signifie également la création, grâce à des partenariats entre le Gouvernement, les autorités municipales, la société civile et le secteur privé, d'un environnement permettant à chacun de trouver un emploi décent qui satisfasse les espoirs dans une vie meilleure. En plus de la stratégie du Gouvernement en matière de logement, on examine la possibilité de renforcer les partenariats entre secteurs public et privé pour le développement des établissements humains. L'accent est également mis sur l'autonomisation des collectivités et sur la promotion d'un environnement propice à l'intensification et à l'accélération de la construction de logements pour les groupes à faibles revenus.

Le Guyane appuie la Déclaration sur les villes et les autres établissements en ce nouveau millénaire. Nous avons fondé notre politique du logement sur une approche participative, intégrant le logement à la prestation de possibilités de développement pour les pauvres, en particulier les femmes, qui constituent une large majorité des pauvres urbains dans l'économie non structurée. Les pouvoirs publics locaux sont renforcés grâce à l'appui de nos partenaires de développement, et ils participent non seulement à la détermination de la politique de développement dans leurs régions, mais aussi à l'élaboration des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Le Guyana est heureux d'appuyer le Programme pour l'habitat dans le cadre de sa politique globale de développement. Mais nos possibilités d'action sont limitées. Les établissements spontanés poussent plus vite que nous ne pouvons les améliorer et fournir des logements convenables. Ce n'est pas que nous manquions de la volonté ou de l'imagination nous permettant d'envisager un avenir prospère pour tous les Guyanais. Nous sommes limités par le marché international, car la dégradation continue des termes de l'échange signifie que nous aurons moins de moyens pour satisfaire les besoins urgents de nos populations. La communauté internationale a été un bon partenaire de développement du Guyana, mais les ressources de développement sont insuffisantes. Nous sommes donc convaincus que la réussite du Programme pour l'habitat est étroitement liée au succès du programme de la prochaine Conférence sur le financement du développement.

Il est important d'améliorer l'utilisation de nos ressources de développement. Il nous faut aussi renforcer nos capacités de mieux utiliser les ressources modestes mais efficaces de notre secteur privé national. Le Guyane a surtout besoin d'ouvrir ses marchés et d'accroître ses investissements afin de pouvoir arriver fièrement à la prochaine Conférence d'Habitat et de montrer quels objectifs du présent programme nous avons atteints.

Les exemples que nous avons examinés au cours de la présente session extraordinaire et les programmes ambitieux des organisations internationales de développement telles que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) nous permettent d'envisager un avenir dans lequel chacun aurait un logement décent – un avenir prospère pour les résidents des villes et des campagnes. Le Guyana est résolu à réaliser cet avenir, et il invite tous les partenaires de développement, tant bilatéraux que multilatéraux, à l'accompagner sur la voie du développement.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Jorge Lara-Castro, chef de la délégation du Paraguay.

M. Lara-Castro (Paraguay) (*parle en espagnol*) : C'est un grand honneur pour la délégation du Paraguay de participer à cette très importante réunion consacrée à l'examen de l'application du Programme pour

l'habitat, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue à Istanbul en 1996. Je tiens à assurer l'Assemblée de notre détermination et de notre volonté d'oeuvrer pour atteindre les objectifs précis auxquels nous aspirons et que nous sommes engagés à réaliser.

À la Conférence d'Istanbul, il est apparu clairement que le processus d'urbanisation, en particulier dans les pays en développement, posait des difficultés majeures à la plupart des pays. Le Paraguay a été touché par ce phénomène et a fait face à ce défi en élaborant rapidement de nouvelles stratégies nationales, sans oublier les valeurs inscrites dans notre constitution et en s'inspirant des principes énoncés dans le Programme pour l'habitat.

D'après les indicateurs démographiques actuels, on estime que d'ici à 2005, 57 % de la population du Paraguay, plus de 6 millions de personnes, vivront dans des zones urbaines. En outre, le taux d'urbanisation restera élevé au cours des années à venir, au point que d'ici à 2025, les deux tiers de la population vivront dans des zones urbaines, sans doute essentiellement dans les principaux centres urbains tels que la capitale et quelques autres grandes villes.

Compte tenu de cette situation démographique, le modèle économique prévalant a été incapable de répondre aux exigences sociales croissantes. Au contraire, il a entraîné une augmentation considérable de l'extrême pauvreté générale, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. En fait, près de 1,8 million d'habitants vivent dans la pauvreté. Le processus d'urbanisation a créé des pressions importantes sur les ressources naturelles du pays et sur l'environnement, et a évidemment aggravé la situation dans ce domaine.

En tant que mesure essentielle pour faire face aux défis de l'urbanisation, on a procédé à une nouvelle évaluation du rôle de l'État pour ce qui est de la fourniture des services fondamentaux, et notamment d'une initiative de décentralisation gouvernementale qui facilite l'administration locale et la répartition d'importantes ressources. Actuellement, la capitale, Asunción, concentre les services de santé et d'éducation, de communication, de transport, l'infrastructure et l'industrie. Dans ces conditions, une grande partie de la population ne bénéficie pas des services et des chances nécessaires pour son développement et son bien-être. La décentralisation et

la réforme sont des instruments essentiels d'une meilleure répartition des ressources et d'une meilleure administration.

Un autre objectif important est l'inclusion et l'intégration dans le programme national pour l'habitat des groupes les plus susceptibles d'être marginalisés. Les principaux facteurs associés à la mauvaise intégration sociale au Paraguay sont le contexte urbano-rural, les facteurs linguistiques, l'âge, le sexe et le statut ethnique.

Il convient également de mentionner que toutes les initiatives prises en matière de logement sont mises en oeuvre dans le plein respect de l'environnement, et des principes consacrés par l'Action 21.

Il est incontestable que la pauvreté, qui s'est étendue et intensifiée de façon accélérée au cours des dernières années, est le principal obstacle au succès de la mise en oeuvre des stratégies nationales en matière de logement ainsi que de toutes les initiatives de type socioéconomique. L'une des causes principales en est l'expansion des relations de marché sur une structure de répartition inégale des ressources, telles que terres et crédits, des revenus – salaires et prix agricoles et des chances dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, de l'emploi. Un autre facteur de pauvreté est l'expansion des activités spéculatives, principalement financières et fiduciaires. Les facteurs externes ont également contribué à aggraver la pauvreté.

Le Gouvernement paraguayen a pris plusieurs initiatives pour surmonter le problème de la pauvreté. Il a engagé, notamment, un processus de réforme structurelle du pays, commencé avec la Constitution nationale comportant notamment l'adoption d'une série de normes juridiques. Il convient également de signaler l'entrée en vigueur de lois portant sur la réforme fiscale, la législation du travail, ainsi que le nouveau code pénal et le code de procédure pénale, sans oublier la loi de privatisation des entreprises publiques et la loi sur les marchés de capitaux. Il faut également souligner la création de nombreuses institutions consacrées au travail social et au développement, telles que le Secrétariat à l'action sociale, le Secrétariat de la femme, le Vice-Ministère de la jeunesse et tout particulièrement le Secrétariat chargé de la réforme de l'État et le Secrétariat chargé de l'environnement.

Il convient également de mentionner l'importante initiative visant à encourager la création d'associations

publiques et privées destinées à favoriser la création d'emplois productifs, ainsi que le travail remarquable réalisé par la banque nationale d'épargne et de prêt pour le logement et le Conseil national du logement, qui ont élaboré et appliqué les stratégies nationales d'aménagement des politiques de logement.

La coopération internationale est un facteur essentiel d'une mise en oeuvre réussie du programme national et de la réalisation des objectifs primordiaux fixés dans le programme gouvernemental par le biais du plan stratégique économique et social. La coopération internationale doit accorder la priorité à la décentralisation administrative et économique, à la réforme de l'État, à l'incorporation des catégories marginales, au processus de production et à la qualification des ressources humaines. Les priorités en ce qui concerne la mise en place d'une coopération internationale en matière d'établissements humains sont les projets de loi, l'aménagement du territoire, le développement urbain, le soutien aux villes de taille moyenne, la protection et l'assainissement de l'environnement, l'amélioration des voies de circulation et de transport, l'éducation, la santé et le logement.

Pour terminer, le Paraguay réitère les engagements pris dans le Programme pour l'habitat et demande également instamment à la communauté internationale et au Centre des Nations Unies pour les établissements humains de poursuivre la recherche de stratégies et ressources nouvelles pour faire face aux défis de l'avenir.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole à M. Jamal Al-Bader, représentant du Qatar.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Je suis heureux, Monsieur le Président, de vous présenter, au nom de ma délégation, nos félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire, consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

Cette Conférence se tient cinq ans après notre dernière réunion à Istanbul, au mois de juin 1996. Nous sommes réunis pour évaluer l'application des recommandations de cette Conférence. Nous devons nous demander si nous avons su fournir à chacun un logement convenable, dans la mesure des moyens

nationaux de chacun. Avons-nous mis en place des établissements humains salubres hors des zones urbaines bruyantes et surpeuplées, conformément aux recommandations de la Conférence? La réponse est non. Nous continuons de voir de larges populations de sans-abri, notamment dans les pays en développement.

Plus d'un milliard de personnes vivent encore dans des logements inadéquats et manquent partiellement ou totalement des choses les plus élémentaires. Plus de 100 millions de personnes, pour la plupart dans les pays en développement, sont également déplacées ou sans abris. Ces chiffres font mal, surtout lorsqu'on voit l'incapacité de la communauté internationale de réduire le nombre de ceux qui continuent de devoir se passer des services les plus élémentaires et n'ont pas de toit.

Compte tenu de la pauvreté et du niveau de vie de plus en plus bas que connaissent de nombreux pays, ajoutés à l'incapacité de leurs gouvernements de répondre aux besoins de leur population, en particulier en zones rurales et reculées, nous assistons à un exode vers les grandes villes d'une population en quête d'une vie meilleure. Cette tendance accentue bien sûr la pression sur le secteur des services, à mesure que l'urbanisation s'accroît dans les pays en développement. Dans ces pays, environ 40 % de la population vit dans les villes et ce nombre continue malheureusement d'augmenter.

S'agissant de l'application des décisions de la Conférence Habitat II, tenue à Istanbul, le Qatar a tout mis en oeuvre, depuis la découverte et la production de pétrole dans le pays, pour prendre soin de sa population et lui permettre de vivre dans la dignité et la prospérité. Cela inclut des logements décents pour les citoyens, construits dans le respect des normes architecturales les plus modernes et tenant compte de la taille de la famille. L'État a également lancé des projets d'habitation pour les hauts fonctionnaires, les familles disposant de revenus modestes, les personnes âgées et les orphelins. L'une de nos plus importantes réalisations a été la fourniture, en 1998, de 340 logements pour des ménages à faibles revenus et l'octroi de 413 lots de terrain et de plus de 20 millions de riyals à 380 citoyens. Près de 4 200 logements, coûtant environ 2,2 milliards de riyals, ont été attribués aux hauts fonctionnaires et 900 autres logements sont en voie d'achèvement, ils répondent aux normes environnementales les plus élevées ils leur coûté atteint 495 millions de riyals. Près de 8 000 autres citoyens

recevront des appartements au cours des trois prochaines années.

Dans ce contexte, le Gouvernement du Qatar accorde des prêts sans intérêt pour la construction de logements pour les citoyens et leur famille. Ces prêts peuvent être remboursés sur une longue période et ne constituent donc pas une charge pour les familles bénéficiaires. Dans plusieurs cas, le remboursement des montants dus est annulé par décret royal ou lorsque l'emprunteur se trouve dans l'impossibilité de faire face à ses obligations.

Le projet de déclaration qui sera adopté à la fin de la présente session indique que

« Nous décidons en outre de nous attaquer résolument aux problèmes que posent les guerres, les conflits, les réfugiés et les catastrophes d'origine humaine pour les établissements humains, et nous nous engageons, grâce à un renforcement des mécanismes de coopération internationale, à aider les pays qui se relèvent d'un conflit ou d'une catastrophe, en nous attachant tout particulièrement à fournir logements et autres services de base, en particulier aux groupes vulnérables, aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays... » (A/S-25/2, *Section VII.C, décision 2/1, par. 53*)

Dans ce contexte, je voudrais rappeler la situation du peuple palestinien, dont les terres sont occupées depuis 1967 par les forces israéliennes. Ce peuple est déplacé et privé de ses foyers, et il subit jusqu'à ce jour, notamment en Cisjordanie et la bande de Gaza, toutes sortes de destructions et de privations. Cette question est tout à fait d'actualité dans le contexte de notre débat sur la question de logements décents. Il est regrettable que des colonies de peuplement illégales sont construites par Israël sur ces territoires occupés, aggravant ainsi le problème du Moyen-Orient. Ma délégation espère donc qu'il sera clairement demandé à Israël de cesser la construction de colonies de peuplement afin que tous les citoyens puissent vivre dans la sécurité et la stabilité et que la paix s'installe dans la région.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Kishore Mahbubani, Chef de la délégation de Singapour.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : L'Assemblée a déjà entendu près de 160 discours à la présente session d'Istanbul+5. La plupart des points importants ont été soulevés. Nous vivons dans un monde urbanisé. Il y a 200 ans, 2 % seulement de la population du monde vivaient dans les villes. Aujourd'hui, plus de 50 % des six milliards d'habitants du monde habitent dans les villes; malheureusement, un milliard de ces personnes vivent dans des taudis ou dans des communautés de squatters. Il y a 50 ans, la métropole de New York était le seul centre urbain dont la population dépassait 10 millions d'habitants. Aujourd'hui, il y a 19 villes de cette taille. Durant le même demi-siècle, le nombre de villes de plus de 1 million d'habitants a été multiplié par quatre, passant de 80 à 365.

Singapour est l'une de ces villes. Nous pensons donc que la contribution la plus efficace que nous pouvons apporter à notre discussion est de décrire brièvement notre propre expérience en matière de gestion urbaine. Il existe une conception romantique commune selon laquelle la vie en ville est inévitablement de qualité moindre par rapport à la vie à la campagne – moins saine, moins heureuse, moins morale, plus isolée, plus égoïste et plus dangereuse. Nous avons fait de notre mieux pour montrer que cette conception classique est fausse.

Singapour est le pays ayant la plus forte densité de population du monde. Nous sommes donc probablement la seule ville-État du monde. Sur une petite île de près de 680 kilomètres carrés, nous devons assurer le logement de 4 millions de personnes. Au début de notre existence en tant qu'État indépendant, il a donc été décidé que le logement serait une priorité pour le nouveau gouvernement. Nous avons lancé un vaste programme de construction, qui continue sous une forme différente aujourd'hui et qui ne sera probablement jamais terminé. Aujourd'hui, près de 86 % de notre population vit dans des logements publics, surtout des appartements, alors que le reste vit dans des logements privés. Parmi les résidents, 92 % sont propriétaires alors que le reste vit dans des logements subventionnés.

Ce pourcentage élevé de résidences dans le secteur public – qui, dans le cas de Singapour, signifie des logements à la charge de l'État – a rendu nécessaire le fait d'accorder une attention particulière aux normes et conditions de vie dans les logements publics. Pour encourager l'accès à la propriété, Singapour a

développé un plan d'épargne obligatoire – le Fonds central de prévoyance – qui permet aux travailleurs d'acheter leur propre maison. L'accès à la propriété a fait de chaque citoyen une personne concernée par le développement du pays et motive les citoyens en matière d'harmonie sociale et d'environnement sain. Alors que notre population se développe, nous avons essayé d'adapter notre politique pour tenir compte des changements d'attitudes et des besoins. Les lotissements sont conçus avec tous les services et équipements nécessaires et nous avons essayé d'encourager certaines industries et entreprises à se déplacer du centre-ville pour réaliser une répartition plus équilibrée de logements et d'emplois dans notre pays.

Singapour est également et probablement le pays dont la superficie par rapport à la population est la plus réduite. Pour assurer une utilisation optimale des sols, Singapour a lancé un projet appelé le Plan de concept. D'abord développé en 1971, ce Plan est évalué tous les 10 ans pour tenir compte des tendances et aspirations de la population. L'examen actuel devrait s'achever à la fin de 2001. Dans le cadre de ce Plan, l'intention de planification de lots de terrain individuels se traduit en schéma directeur. Le schéma directeur est examiné et mis à jour tous les cinq ans.

Mais nous sommes tout à fait conscients que dans toute société, il existe 5 à 10 % personnes à faibles revenus qui ont besoin d'aide en matière de logement. Le Service de logement public de Singapour, le Conseil de développement du logement, dispose de plans d'aide au logement destinés à faciliter la mobilité de ces groupes, y compris par l'octroi de subventions servant à aider les ménages à faible revenu à acquérir leur premier logement. Ainsi, ce Service achète des appartements disponibles sur le marché pour les vendre aux familles plus pauvres à des prix subventionnés et permet aux locataires d'acheter leur appartement à des prix réduits au prorata de la durée de location.

Le programme de logement de Singapour a commencé et se poursuit par la force des choses. En raison de contraintes écologiques imposées à une vaste population par rapport aux terres disponibles, nous avons toujours eu une approche active face à la planification urbaine. Le laisser-faire n'a jamais été une option pour nous. Les contraintes auxquelles nous faisons face ont également eu leurs effets positifs. Vu que nous n'avons pas d'arrière-pays, le problème de l'exode rural vers les zones urbaines n'est pas une

difficulté pour nous. Notre petite terre a rendu la gestion et le contrôle de notre environnement plus faciles. Les réactions de notre population sont immédiates et les problèmes peuvent être identifiés et traités assez rapidement.

Pour terminer, en raison de notre situation tout à fait particulière et unique, nous n'aurions jamais voulu suggérer que notre propre expérience puisse être un modèle viable pour de plus grandes villes et de plus grands pays. Dans le cas d'environnements urbains à petite échelle, nous pourrions avoir une expérience utile à partager et surtout épargner aux autres les nombreux problèmes et erreurs que nous avons connus. La gestion d'environnements urbains ne pourra jamais être plus qu'un processus continu. Les pratiques et politiques doivent évoluer avec les individus et les sociétés auxquels elles s'adressent. La flexibilité, la détermination, la persévérance et l'utilisation avisée des ressources continueront d'être nos mots d'ordre dans cette entreprise.

Le Président par intérim (parle en arabe) : Je donne la parole à S. E. M. Norberto Walter Pazos, Sous-Secrétaire à la planification urbaine et au logement, Ministère des infrastructures et du logement de l'Argentine.

M. Walter Pazos (Argentine) (parle en espagnol) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma satisfaction d'avoir l'occasion de représenter mon pays, la République argentine, à l'Assemblée générale pendant la présente session extraordinaire chargée d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat convenu à Istanbul en 1996. La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains qui a eu lieu dans cette ville constitue un cadre pertinent qui a permis de connaître et de structurer les efforts importants réalisés partout dans le monde sur ce thème.

J'aimerais insister sur le fait que, dans mon pays, déjà pendant les années 1950, nous avons inclus explicitement dans notre Constitution le droit au logement pour tous les habitants du territoire. Ce droit a été ratifié lors du dernier amendement à ce document. Les recommandations d'Istanbul ont constitué un guide incontournable lors de la formulation des politiques spécifiques pour le secteur en rapport avec l'habitat.

Étant responsable de la formulation desdites politiques et de leur mise en oeuvre, j'estime opportun de passer brièvement en revue le chemin parcouru dans

la mise en oeuvre des engagements pris par l'Argentine, en tant que signataire du document adopté à la Conférence d'Istanbul.

La République argentine a vécu une évolution favorable tant au plan de la sécurité d'occupation qu'en ce qui concerne l'accès à la terre, au logement et aux services de base. En effet, pour ce qui est des conditions d'occupation on a enregistré une tendance favorable, le nombre de foyers vivant dans des situations d'occupation irrégulière passant de 17,6 % en 1991 à 16,7 % actuellement.

Quant au droit d'accès à un logement, on a constaté un progrès entre 1990 et 2000, la production annuelle de logements financés par le fonds national du logement connaissant une augmentation progressive de 27 000 unités en moyenne à 53 000 logements annuels. Un facteur important dans cette augmentation a été la décentralisation du fonds vers les gouvernements provinciaux.

Bien que les activités publiques en matière de logement aient augmenté, l'amélioration de la situation du logement a été faible en ce qui concerne le déficit historique. En effet, selon les estimations récentes, le pourcentage de ménages souffrant d'un déficit absolu – ménages vivant dans des immeubles insalubres ou partageant leur logement avec un autre ménage – est passé de 12,1 à 9,3 %.

Afin d'accorder une attention particulière à cette couche de la population, depuis l'année 1996, le Gouvernement national développe un programme baptisé « amélioration de l'habitat et de l'infrastructure de base », destiné aux personnes aux revenus insuffisants qui ne sont pas en mesure d'accéder au système du Fonds national du logement. En répondant de manière adéquate aux besoins en logement, ce programme a pour but de renforcer et de développer l'organisation sociale, le secteur productif, la technologie et la création d'emplois pour les membres des ménages et des associations agissant au nom de la population bénéficiaire.

En ce qui concerne la conception ou l'utilisation de méthodes novatrices de financement on a entrepris, au milieu des années 1990, un processus puissant d'expansion du marché immobilier et on a défini des normes législatives qui ont créé les conditions pour la sécurité et ensuite l'augmentation des ressources destinées à la construction et aux activités immobilières. On a également assisté à une hausse de

l'offre du crédit hypothécaire, en améliorant l'accès au crédit des couches de la population qui jusqu'alors étaient exclues de ces mesures financières.

Pour ce qui est de l'utilisation des crédits internationaux de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale pour l'appui à l'infrastructure et à l'équipement de base, notamment les programmes de financement municipaux et l'appui aux services privatisés d'eau et d'assainissement, on a observé un progrès appréciable du niveau de couverture de la population.

Dans le but de réduire le déficit de logements, le Gouvernement argentin s'emploie à développer des programmes visant à garantir la qualité des logements destinés aux secteurs à revenus limités, et à réduire les coûts des unités construites dans le but d'avoir une meilleure productivité, un meilleur rendement des ressources budgétaires limitées et en conséquence de permettre l'accès au logement de la population disposant d'une capacité économique moindre.

Dans ce contexte, le Gouvernement national a mis en oeuvre un programme de logements à coût réduit, qui produit des logements de moins de 9 000 dollars, avec des mensualités de l'ordre de 25 dollars. Il faut savoir que nous parlons de logements de conception soignée bâtis avec des matériaux de qualité. Cela est basé sur un projet évolutif, qui permet de régler progressivement le problème du logement. On veille à l'utilisation de technologies appropriées adaptées à la réalité locale, tant pour le projet que pour l'utilisation des matériaux.

Pour compléter le cadre des mesures adoptées qui forment une partie de la politique du logement en cours d'application, nous soulignerons quelques éléments de cette politique qu'il faut mettre en évidence. Premièrement, la décentralisation et le renforcement des gouvernements locaux pour optimiser l'utilisation des ressources et la mise en oeuvre des programmes. Ensuite, l'importance de l'aménagement du territoire et la nécessité d'avancer dans la création de banques de terrains au niveau local, qui contribuent, en encourageant la justice sociale, à entraver les migrations spontanées, conséquence des changements provoqués dans notre pays par la mondialisation et les formes de développement économiques dominantes. Enfin, la prise en compte progressive de la dimension environnementale dans les politiques urbaines.

Nous pensons qu'une politique de l'État en matière de logement doit nécessairement veiller à la continuité pour assurer avec efficacité la mise en oeuvre des mesures programmées. En ce qui concerne notre pays, nous pouvons garantir que les principales lignes directrices sont partagées par les principales forces politiques, même s'il y a des différences logiques dans d'autres domaines. Notre gouvernement développe également une politique d'ouverture et de concertation, en invitant tous les acteurs qui interviennent dans les activités de l'habitat à venir avec leurs idées, leurs propositions et initiatives créatrices, à la recherche de méthodes adéquates pour trouver les solutions pour la population.

Ces orientations et les mesures que le Gouvernement national adopte actuellement pour améliorer la compétitivité contribueront sans aucun doute à accroître la productivité en matière de construction de logements. Nous sommes convaincus que le rôle auxiliaire de l'État dans le règlement des principaux problèmes de logement pour tous passe par une aide aux divers secteurs de la population qui ne parviennent pas à réunir les conditions pour sortir de la pauvreté et de l'exclusion, par l'accès à une qualité de vie qui leur permette d'envisager l'avenir avec espoir.

Nous souhaitons appuyer la demande faite par le Ministre du logement de la République de Panama d'inclure dans le rapport de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale la Déclaration de Santiago et la version actualisée du plan régional des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Pour conclure, nous tenons à réaffirmer la volonté de l'Argentine, de faire siens les engagements d'Istanbul, d'oeuvrer à la mise en application des recommandations de cette réunion, auxquelles nous ajouterons certainement les apports des analyses, des évaluations et des enseignements de la présente session extraordinaire.

Le Président par intérim (parle en arabe) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed El-Atrash, chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. El-Atrash (Jamahiriya arabe libyenne) (parle en arabe) : C'est un grand honneur pour moi de représenter mon pays à cette session importante chargée d'examiner les progrès dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence d'Istanbul et du Programme pour l'habitat.

Je souhaite tout d'abord souligner que, dans toute société, le logement est l'un des problèmes fondamentaux du développement durable. Le logement est en effet ce dont les personnes et les ménages ont besoin et peut avoir des incidences, parfois positives parfois négatives, sur la situation socioéconomique d'une société. C'est un facteur qui permet de consolider le tissu urbain de toute société parallèlement aux prestations offertes par la société en question. De plus, la réhabilitation des villes et l'amélioration de l'environnement constituent une question complexe qu'il faut résoudre si l'on veut parvenir à un système social durable et à un climat économique dans lequel il sera possible de susciter des changements contrés sur l'être humain.

Le défi auquel nous sommes confrontés ici n'est pas simplement de nature technique. Il s'agit aussi de fournir aux personnes des capacités suffisantes pour qu'elles améliorent leur vie. Les êtres humains sont le miroir de Dieu sur terre. Ils sont l'instrument, le moteur et la finalité du développement. Ainsi, les politiques poursuivies par la Libye mettent l'accent sur le logement comme la clef du développement humain durable. Le logement convenable qui respecte la dignité humaine et renforce l'amour propre est un droit humain fondamental. Ces politiques ont été accompagnées par l'adoption d'un certain nombre de lois visant à assurer la fourniture d'un logement convenable pour tous. Nous avons adopté un plan de logement à long terme dans le cadre de notre politique de restructuration économique. Nous avons à cet égard créé des programmes de crédit et de financement et avons invité et encouragé les institutions financières, les sociétés et les particuliers à fournir le financement nécessaire. Nous avons également mis en place un financement direct pour le logement en faveur des catégories aux revenus faibles. Le développement n'a pas seulement un aspect quantitatif mais il comporte également des éléments qualitatifs dans les zones urbaines, rurales et désertiques.

Permettez-moi maintenant d'élaborer sur la stratégie de santé globale que notre pays a adopté. Nous avons établi un programme national de services de soins de santé gratuits, généraux et préventifs sur l'ensemble du Territoire. Nous avons pris les mesures nécessaires en matière de législation, de gestion et au niveau organisationnel pour assurer, entre autres, les services liés au logement tels que la nutrition, la protection de l'environnement, l'assainissement,

l'accès à l'eau potable, les installations d'évacuation des eaux usées, l'évacuation des déchets, l'inspection alimentaire et la sécurité industrielle tout en développant les capacités nationales dans ces domaines.

Afin de faciliter l'intégration sociale et de renforcer notre appui aux groupes vulnérables, nous avons formulé par le biais d'une approche globale, une politique de mise en valeur des ressources humaines visant à réaliser le développement durable. En Libye, comme dans les autres sociétés avancées, les habitants des villes représentent une majorité de la population, soit 58,4 % dans notre cas. Le revenu moyen par habitant s'élève à 8 100 dollars. Le revenu des particuliers a augmenté du fait de tous les services sociaux gratuits qui sont offerts, comme l'enseignement, les soins de santé, le logement, l'eau et l'énergie. Notre politique vise à promouvoir la formation professionnelle et l'emploi de sorte que notre marché de l'emploi est florissant et que notre taux de chômage est maintenant en dessous de 5 %. Nous disposons en outre d'un système global de sécurité sociale ainsi que de toutes sortes de subventions, notamment pour la nourriture, l'éducation, le logement, etc.

En ce qui concerne la question de la parité entre les sexes, nous avons pris un certain nombre de mesures vigoureuses pour que les femmes puissent jouir de leurs droits en tant que participantes actives de la société. Les femmes jouissent toutes de leurs droits, comme le droit d'hériter, le droit de posséder des capitaux, des biens mobiliers et des biens fonciers et immobiliers. Ces droits ont été consacrés par Dieu tout-puissant dans le Coran sacré. En 1964, le taux de participation des femmes aux activités économiques de notre société était inférieur à 4,15 %. Au milieu de l'année 1995, il était passé à 14,52 %. Le taux de fréquentation scolaire des femmes aux divers niveaux est d'environ 50 %.

Nous avons établi un rapport national sur les progrès que nous avons réalisés dans le domaine du développement durable et des établissements humains. Ce rapport qui sera distribué au moment opportun, porte sur le logement, le développement social, l'élimination de la pauvreté, la planification en matière d'environnement, la croissance économique, la bonne gestion des affaires, la décentralisation et la coopération internationale.

Tous ces succès ont été possibles malgré les sanctions injustes par le Conseil de sécurité en 1992 et les sanctions unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique au mépris du droit international, des principes de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais évoquer ici également l'importance du problème des mines terrestres qui subsistent depuis la Seconde guerre mondiale. Elles couvrent de vastes zones de la Libye et nous empêchent d'exploiter nos propres ressources notamment agricoles, forestières, de pâturage et d'eaux souterraines. Elles ont été également tué ou mutilé des centaines de citoyens. Nous continuons d'en appeler à la conscience du monde pour que l'on nous aide à déminer notre Territoire. Nous étions extrêmement heureux du récent accord qui a été conclu entre notre pays et l'Italie, en vertu duquel l'Italie promettait de nous aider à déminer et d'indemniser les victimes, et nous espérons que les autres pays intéressés suivront l'exemple de ce pays.

Hier, le représentant de l'entité sioniste a lancé une attaque aveugle, usant d'un langage odieux en parlant du terrorisme, et accusé les victimes elles-mêmes d'être des terroristes – alors que c'est son entité sioniste qui est fondée sur un terrorisme d'État. C'est là-bas que l'on a recours aux armes de destruction massive et aux politiques d'implantation des colonies de peuplement. Permettez-moi de rappeler au représentant de l'entité sioniste les massacres perpétrés par son pays. Peut-être se souviendra-t-il de la destruction de l'hôtel King David et de Deir Yassin, des massacres de Sabra et Shatila et, récemment, de Cana. À ce jour, son pays a refusé d'indemniser les victimes de ces massacres. Cela s'ajoute naturellement à la politique de la terre brûlée par l'entité sioniste et caractérisée par le meurtre d'enfants, de femmes et de personnes âgées et par la destruction des maisons, des terres cultivées et d'infrastructures dans le but de remplacer les habitants originaux par des nouveaux colons. C'est pourquoi nous étions extrêmement surpris d'entendre les paroles que ce représentant a proférées, au sein de cette instance dont il ne respecte même pas les résolutions.

Inspirés par le désir d'appuyer les principes d'Habitat et de l'Organisation des Nations Unies, nous invitons la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à l'occupation israélienne de la Palestine, y compris Jérusalem, et de fournir au peuple palestinien l'aide

requis pour mettre en oeuvre la Déclaration d'Istanbul.

Mon pays déploie de nombreux efforts pour jouer son rôle dans le domaine du développement durable, y compris dans les secteurs économiques et sociaux et en matière de renforcement des capacités de l'homme qui est au centre de ses préoccupations. La Libye ne relâchera pas ses efforts tant qu'elle ne sera pas parvenue à ses objectifs au service de ses citoyens. Nous réaffirmons notre attachement à la Déclaration d'Istanbul et nous coopérerons avec toutes les parties concernées aux niveaux régional et international pour parvenir à un développement durable et global. Je suis certain que l'esprit de coopération qui prévaut ici à cette session extraordinaire favorisera l'élaboration de nouveaux principes et le tracé de voies nouvelles et sûres qui nous permettront de réaliser nos objectifs en ce nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Nathanon Thavisin, Secrétaire adjoint permanent de l'administration métropolitaine de Bangkok (Thaïlande).

Mme Thavisin (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, au nom de la délégation thaïlandaise, de vous faire part des progrès réalisés par mon pays dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat depuis la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) de 1996. La Thaïlande a connu une urbanisation rapide, 38 % de la population actuelle étant urbanisée. Une croissance urbaine aussi rapide a des effets défavorables sur les établissements humains car elle provoque de nombreux problèmes économiques, sociaux et environnementaux.

Le Gouvernement thaïlandais a lancé et mis en oeuvre un certain nombre de mesures afin de réaliser les objectifs du Programme pour l'habitat : un logement convenable pour tous et des établissements humains durables. Il a créé la Commission nationale du développement urbain, dont l'une des tâches principales est de suivre l'application générale du Programme pour l'habitat.

Pour ce qui est de l'objectif visant à fournir un logement convenable pour tous, la Thaïlande a récemment atteint, à l'échelle du pays, un taux de propriété allant jusqu'à 80 % – ce taux est de 56 % à Bangkok – avec la collaboration des secteurs public et privé et de partenariats. Le Gouvernement thaïlandais

continuera de mettre en oeuvre sa stratégie en faveur de la propriété par le biais d'organismes tels que l'Autorité nationale du logement et la Banque gouvernementale du logement. En outre, le Gouvernement thaïlandais a mis en place un Institut de développement des organisations communautaires dans le cadre d'un mécanisme gouvernemental visant à réduire la pauvreté en fournissant aux communautés des connaissances techniques et un financement afin d'accroître leur capacité d'intervention.

Une communauté vivable et salubre est notre objectif prioritaire dans le développement des établissements humains. Le Gouvernement thaïlandais a pris les mesures nécessaires pour renforcer la fondation sociale et promouvoir la répartition équitable des avantages économiques au sein de la société. La philosophie de Sa Majesté le roi, « Une économie suffisante », qui laisse entendre un style de vie modéré, a été suivie et est devenue une stratégie clef pour le développement durable et le bien-être du peuple thaïlandais. Cette approche du développement placera l'être humain au centre du développement.

Pour ce qui est de la gestion de l'environnement, nous introduisons des mesures qui encouragent les autorités locales à prendre et à mettre en oeuvre leurs propres décisions sur l'utilisation environnementale des terres et sur l'aménagement urbain. L'initiative sur les villes vivables et salubres a été menée à bien par l'Administration métropolitaine de Bangkok qui a aidé la ville de Bangkok à passer de la vingt-sixième à la treizième place au rang des villes les plus vivables d'Asie. Cela s'est fait sous l'égide du programme pour le développement de Bangkok qui figure dans le plan d'Action 21 pour Bangkok et dont les grands principes, objectifs et indicateurs pour le développement durable impliquent un appui considérable afin de maximaliser le rôle des communautés locales et leur participation à notre prise de décisions et à nos efforts communs visant à améliorer la qualité de vie.

Grâce à nos partenaires, que la Thaïlande appelle « participants de la société civile », nombre de différents programmes et mesures de bonne gouvernance ont été mis en pratique. La loi garantit le rôle de la société civile et sa participation à tous ces processus et procédures, car ces partenariats sont essentiels à l'élaboration du consensus requis pour parvenir au développement civique. Les infrastructures couvrent le développement économique,

environnemental, sanitaire, etc., ainsi que la croissance durable.

La Thaïlande appuie la décentralisation. La nouvelle Constitution thaïlandaise, promulguée en 1997, assigne des rôles et des devoirs importants aux autorités locales, et prévoit une participation publique accrue à l'administration gouvernementale, ce qui mène à une bonne gouvernance. En tant que chef de la délégation thaïlandaise, j'apprécie l'importance du projet de déclaration sur les villes et aires d'établissements humains en ce nouveau millénaire. Les paragraphes dédicatoires évoquent également l'appui et la protection à accorder à la famille en tant qu'unité de base de la société, ainsi que l'importance de la famille dans la planification, le développement et la gestion des établissements humains. J'apprécie également l'importance de la décentralisation pour le processus de prise de décision et la transparence de la part des pouvoirs publics, et je souhaite pleinement les paragraphes qui mentionnent la loi du développement durable.

La Thaïlande prépare son neuvième Plan national de développement économique et social, un plan de développement quinquennal qui ira de 2002 à 2006. La Stratégie de restructuration de ce plan pour le développement durable rural et urbain identifie les questions clefs à aborder afin d'améliorer le niveau et la qualité de vie du peuple thaïlandais tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Cette stratégie insistera sur l'autonomisation des communautés et de la société civile dans le développement rural et urbain, la réduction de la pauvreté rurale et urbaine, le renforcement des liens entre les zones rurales et urbaines et le développement rural, la compétitivité et l'habitabilité des zones urbaines, ainsi que sur l'aménagement coopératif localisé. Pour assurer un développement rural et urbain durable, nous devons faire des zones rurales des agents efficaces de lutte contre la pauvreté, et des zones urbaines, des moteurs clefs de la croissance et de la compétitivité économiques.

Ma délégation souhaite que je prie instamment le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) de jouer un rôle actif en faveur de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, en particulier dans la région de l'Asie et du Pacifique, vaste région où vivent plus de 60 % de la population mondiale. Nous reconnaissons également le rôle important des commissions régionales, en particulier

de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui aident leurs membres et qui encouragent la coopération dans les domaines du développement rural et urbain et des établissements humains.

Compte tenu de la baisse du financement international pour les programmes de développement des établissements humains, nous devons à tout prix trouver de nouvelles voies de coopération internationale. À cet égard, il existe en Thaïlande un certain nombre d'institutions, en particulier le Centre d'études du logement et des établissements humains de l'Autorité nationale du logement, le Département d'information et de recherche sur le logement de la Banque gouvernementale du logement, et l'Institut communautaire des organisations de développement, qui sont prêts à coopérer avec d'autres partenaires du Programme pour l'habitat. Toutefois, beaucoup d'autres organes des Nations Unies collaborent et travaillent avec la Thaïlande dans le cadre d'Habitat, comme par exemple le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et diverses organisations non gouvernementales.

Je suis également heureux d'informer l'Assemblée que la Thaïlande va accueillir le cinquième Congrès du réseau régional des collectivités locales pour la gestion des établissements humains, ou CityNet, qui se déroulera à Bangkok du 28 octobre au 3 novembre de cette année.

Enfin, je tiens à redire combien la Thaïlande est déterminée à améliorer la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et à renforcer à tous les niveaux en Thaïlande le soutien et la coopération de la communauté internationale. Le pragmatisme de notre démarche – ou, comme l'a dit mon ami indonésien, notre sincérité dans l'action – nous sera fort utile dans l'application du Programme pour l'habitat.

Je voudrais dire à tous les Membres de l'ONU que je refuse d'utiliser le mot « non ». Je m'oppose aux paroles qui ne sont pas suivies d'actions. Il faut que nous nous engagions à prendre des mesures et à collaborer avec enthousiasme à la poursuite de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Je ne saurais clore ma déclaration sans insister sur la nécessité de renforcer le pouvoir d'action des femmes, ayant moi-même bénéficié du plein appui de mon gouvernement local pour accéder à mes fonctions

actuelles. Tout pays devrait avoir pour objectif l'égalité des sexes – c'est-à-dire la participation égale des hommes et des femmes et l'attention aux questions qui les concernent tous. En outre, il faut combler le fossé entre hommes et femmes, comme celui dont souffrent les catégories vulnérables – enfants, personnes âgées et handicapés – et le fossé entre riches et pauvres. Nous ne pouvons espérer obtenir des résultats si nous n'aidons pas les pays les moins avancés. Je demande donc à tous les partenaires du Programme pour l'habitat ici présents de redoubler d'efforts et d'oeuvrer sincèrement et massivement, en prenant les mesures qui s'imposent et en augmentant leur participation, à l'amélioration et au développement des établissements humains mondiaux au XXI^e siècle.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Tõnis Kõti, Vice-Président de la délégation d'Estonie.

M. Kõti (Estonie) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je participe à la présente session consacrée au cinquième anniversaire de la Conférence d'Istanbul sur les établissements humains. J'estime en effet que cette instance joue un rôle très utile en donnant l'occasion aux participants de débattre dans un cadre ouvert et cordial des problèmes liés à des questions qui concernent chacun d'entre nous.

Nous appuyons pleinement la déclaration que le Ministre du logement de la Suède a faite au nom de l'Union européenne, et l'Estonie approuve les principes qui y sont énoncés. Je vais m'efforcer dans ce court exposé de définir certaines des questions qui nous occupent et d'indiquer le rôle joué par les autorités locales dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique estonienne en matière de logement. Je me pencherai en particulier sur les tendances actuelles en me référant aux prévisions portant sur le développement des politiques de logement dans un avenir immédiat.

Au plan national, le développement de la politique du logement en Estonie est du ressort du Ministère de l'économie. C'est à celui-ci qu'il incombe de décider comment les diverses parties prenantes participent à l'élaboration des politiques. En principe, les représentants du secteur privé comme ceux du secteur bénévole sont impliqués dans la mise au point des politiques. Les principaux objectifs en matière de logement sont de garantir à la population des logements abordables, d'accroître la capacité

administrative du tiers secteur et de spécifier les fonctions du secteur public, et de renforcer l'efficacité de la législation existante sur la base du Plan de développement estonien pour le logement d'ici 2010. Ce plan a été mis au point par un comité d'experts largement représentatif mais il doit encore être entériné par le Parlement.

Le Gouvernement central, quant à lui, s'occupe des questions de politique générale du logement, de la collecte et de l'analyse des études statistiques et de l'information du public sur le secteur du logement, notamment en fonction des différences régionales. C'est lui également qui impulse le processus de privatisation, supervise l'application de la politique du logement et fournit une aide aux résidents désireux de rénover ou de construire un logement. L'intérêt sur les prêts au logement est totalement exonéré d'impôts.

Le Conseil national de protection des consommateurs mérite également d'être mentionnée. Il a pour tâche de protéger les droits des consommateurs et d'intervenir si nécessaire pour défendre ces droits. La loi régissant le gouvernement à l'échelon local stipule que c'est aux autorités locales qu'il revient d'établir leurs plans de développement, la gestion et l'administration des politiques locales de logement, de l'eau potable et des égouts, du bien public, du service de voirie, l'aménagement de l'espace et la coordination et le contrôle des activités de construction.

En outre, les autorités locales sont responsables de toute l'administration du parc immobilier municipal, dont le financement est organisé comme suit : ce sont les municipalités qui financent les dépenses publiques locales, le nettoyage, l'entretien et la réparation des voies publiques, ainsi que la maintenance de l'éclairage public. Les travaux de réparation de routine et de rénovation des logements, l'eau potable et le traitement des eaux usées sont à la charge du consommateur. Des organisations bénévoles ont été autorisées à administrer et entretenir certains logements, notamment par le biais d'associations de gestions de logements.

Une tendance à noter est l'accroissement prévu du monde des associations à but non lucratif de gestion de logements. Les représentants du secteur associatif participent activement au processus législatif. Il est difficile de définir nettement la répartition des rôles dans le secteur privé par rapport aux autres secteurs, mais l'intervention du secteur privé dans la politique

actuelle du logement se situe notamment au niveau financier, avec, par exemple, les prêts spéciaux à conditions préférentielles. Dans l'immobilier, la part du secteur privé dans tout ce qui touche à la maintenance s'accroît. Il n'en reste pas moins que dans les grandes villes, ce sont les entreprises municipales qui sont encore chargées d'une part essentielle de ce travail.

En Estonie, la gestion des logements revient essentiellement aujourd'hui, aux autorités locales. Une comparaison des fonctions respectives des secteurs public, associatif et privé permet de mettre en lumière une privatisation accélérée des fonctions de gestion du parc résidentiel et des biens immobiliers municipaux, tendance qui, selon les estimations, devrait se poursuivre.

Comme exemple de politique nationale en matière de logement, je voudrais citer les exonérations fiscales accordées sur le paiement des intérêts de prêts au logement. Ce programme est considéré comme un bon indicateur de la politique adoptée par l'Estonie pour répondre aux problèmes de logement et il comprend la mise en oeuvre directe des principes du Programme pour l'habitat.

L'étude de la part respective des secteurs public et privé permet de conclure que la part du secteur public s'amenuise à tous les échelons du secteur du logement. Cette tendance est encore renforcée par un soutien énergétique aux organismes à but non lucratif dans le cadre de la politique nationale.

Dans le but de mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat, de garantir à chacun un logement décent et de mettre en place des établissements humains durables dans un monde de plus en plus urbanisé, la République d'Estonie a choisi d'accroître le rôle de ses résidents dans la mise en oeuvre des principes du Programme.

Le Président par intérim (parle en arabe) : Je donne à présent la parole à M. Atoki Ileka, chef de la délégation de la République démocratique du Congo.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : C'est un honneur pour ma délégation de s'adresser à cette auguste assemblée à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'ensemble du Programme pour l'habitat.

Ma délégation tient à féliciter le Président, ainsi que l'ensemble du Bureau, pour sa brillante élection et l'organisation de cet important événement qui, d'ores et déjà, constitue un geste important et une contribution non négligeable au développement humain. Au moment où s'achèvent nos travaux, nos pensées vont à toutes celles et à tous ceux qui se sont mobilisés, donnant le meilleur d'eux-mêmes pour rendre possible la tenue des présentes assises. Ma délégation tient particulièrement à féliciter Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Madame la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), ainsi que tous leurs collaborateurs, pour la qualité des travaux préparatoires et l'effort consenti pour offrir aux délégations un cadre de travail agréable réunissant toutes les conditions adéquates.

Mon pays avait pris une part active à la Conférence d'Istanbul sur les établissements humains. Il avait souscrit à cette occasion aux objectifs universels visant la garantie d'un logement décent pour tous et la réalisation de l'objectif du développement d'établissements humains plus sûrs, salubres, vivables, équitables, durables et productifs.

En rapport avec les préoccupations actuelles, l'absence de paix dans mon pays a été un obstacle majeur à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, que nous avons adopté en 1996.

Les résultats peu performants enregistrés à ce jour dans ce secteur sont l'une des conséquences directes de la crise multiforme que continue de traverser mon pays depuis plus d'une décennie, laquelle crise est encore gravement accentuée par la guerre d'agression caractérisée dont la République démocratique du Congo est victime depuis août 1998.

C'est le lieu pour ma délégation de saisir cette occasion pour remercier et rendre un vibrant hommage à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à la communauté internationale tout entière pour les efforts inlassables qu'ils ne cessent de déployer en vue du rétablissement d'une paix durable dans mon pays.

C'est dans l'espoir de l'accomplissement de cette paix que le peuple congolais croit imminente, que mon gouvernement vient d'élaborer, avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, un Plan d'action national pour

l'habitat dont les priorités à court terme visent la reconstruction des infrastructures détruites, le relogement des populations sinistrées et sans abri, la résorption des zones de pauvreté urbaine et le renforcement des capacités des populations locales par la mise en oeuvre des structures de facilitation et d'encadrement.

L'exécution de ce plan nécessite des moyens financiers importants que la République démocratique du Congo ne peut hélas mobiliser dans la situation actuelle. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement lance un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle s'engage, dans un élan de solidarité internationale, à l'échelle des besoins à satisfaire, à aider la République démocratique du Congo à atteindre les objectifs minimaux qu'elle s'est assigné et à offrir aux Congolais ce droit au mieux-être qui leur a été interdit pendant de si longues années, notamment par une reprise conséquente de la coopération structurelle tant multilatérale que bilatérale et l'accès aux différents mécanismes d'allègement de la dette, y compris les facilités dont les pays émergeant d'un conflit armé bénéficient dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés.

Pour le long terme, le Plan d'action national pour l'habitat préconise la panoplie suivante d'actions et initiatives.

En ce qui concerne la promotion du logement, mon gouvernement s'attellera à appliquer des politiques appropriées de promotion des matériaux locaux de construction, la promotion du logement locatif, la mise en place des dispositifs et des structures de financement du logement.

S'agissant du développement urbain durable, la multitude de décès suite aux pluies torrentielles qui s'étaient abattues le mois passé sur la capitale Kinshasa a interpellé mon gouvernement sur l'urgence de faire face à cette question. Des politiques saines d'aménagement du territoire sont actuellement en cours d'élaboration et s'avéreront fondamentales.

Le développement des capacités institutionnelles constitue un autre volet important du Plan. Mon Gouvernement organise actuellement des séminaires de formation et de recyclage. Par ailleurs, la création d'un Observatoire national de l'habitat, celle d'une école d'urbanisme et d'aménagement ainsi que la refonte des

structures chargées de l'urbanisme et de la gestion urbaine sont à l'étude.

Enfin, la République démocratique du Congo entend renouer avec une coopération internationale conséquente en la matière, notamment par la mise en place des partenariats avec les institutions publiques ou privées de promotion immobilière ou de transfert des technologies au bâtiment, la reprise et la poursuite des relations avec le Système des Nations Unies dans le cadre du renforcement des capacités et de la lutte contre la pauvreté, et la redynamisation de la coopération structurelle en appui aux programmes de promotion et de sensibilisation des établissements humains en République démocratique du Congo.

Pour conclure, ma délégation voudrait vous assurer, Monsieur le Président, que mon gouvernement s'engage à mettre intégralement en application les recommandations qui seront adoptées à l'issue de nos travaux pour orienter nos actions futures.

Le Président par intérim (*parle en arabe*): Je donne la parole à S. . M. Basile Ikouebe, chef de la délégation de la République du Congo.

M. Ikouebe (République du Congo) : C'est dans un esprit constructif et en fondant beaucoup d'espoir sur l'issue des présents débats que ma délégation participe à la présente session consacrée à l'examen de la mise en oeuvre du Plan mondial d'action, adopté à Istanbul il y a cinq ans.

La délégation congolaise estime en effet que cette rencontre offre l'occasion d'un message fort en faveur d'un facteur essentiel du développement humain : le droit au logement, le droit à un habitat adéquat pour tous.

Au sortir d'une triste période de guerres civiles qui ont occasionné des destructions massives d'infrastructures sociales – habitations, écoles et hôpitaux – et qui ont provoqué de grands mouvements de populations, mon gouvernement voudrait saisir ce moment exceptionnel pour réaffirmer sa totale adhésion au message d'Istanbul et son engagement à s'inspirer des principes que celui-ci contient pour mettre en oeuvre le programme de réhabilitation, de reconstruction et de développement qu'il a adopté.

Le mouvement croissant d'urbanisation observé dans le monde n'épargne pas le Congo qui compte 70 % de sa population en milieu urbain, avec une forte concentration dans les deux principales villes :

Brazzaville, capitale, avec 40 %, et Pointe-Noire, 20 %. Il s'agit d'une tendance qu'il faut savoir maîtriser, pour limiter les risques qu'elle comporte.

La stratégie de développement des établissements humains au Congo retient quatre composantes, à savoir la sécurité foncière; un logement convenable pour tous; la promotion de l'égalité d'accès au crédit; des services urbains essentiels au profit des populations.

Les principales orientations qui sous-tendent cette action s'articulent autour des axes suivants : la préparation d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire adéquat pour le développement des établissements humains; l'amélioration des services urbains – eau, électricité, téléphone, infrastructures de transports, sécurité routière; la lutte contre la pauvreté; la sauvegarde d'un environnement équilibré et la réduction de la pollution urbaine; le renforcement de la coopération internationale et du partenariat entre l'État, le secteur privé de la construction, les collectivités décentralisées et les organisations non gouvernementales.

Des actions sectorielles sont menées dans un contexte dont chacun comprend aisément la complexité. Ainsi, s'agissant du logement, l'accent est mis sur la nécessité de garantir la sécurité d'occupation du sol, la redynamisation et la réactivation des programmes nationaux de construction des logements, l'accompagnement de l'autoconstruction à travers des programmes utilisant une haute intensité de main-d'oeuvre, la garantie du financement immobilier pour le plus grand nombre et l'accès aux services urbains essentiels.

Concernant le développement social et l'élimination de la pauvreté, il s'agit d'accompagner les efforts liés au renforcement de la sécurité en donnant, notamment, aux victimes de la guerre et particulièrement à la jeunesse, une alternative à la violence.

Le développement des actions communautaires et l'implication des collectivités décentralisées dans la maîtrise du développement urbain constituent des impératifs incontournables. Dans ce cadre, un intérêt particulier est porté au respect de l'égalité homme-femme, principe contenu dans la Loi fondamentale du Congo.

En matière d'environnement, l'assainissement du milieu par la réduction de la pollution urbaine, la

planification urbaine et la mise en complémentarité des missions et des actions garantiront un milieu environnemental favorable à la prévention des catastrophes tant sanitaires que celles liées à la croissance urbaine.

Enfin, le renforcement des petites et microentreprises est appelé à stimuler la création des emplois.

Mais au regard des défis, des besoins et des moyens, beaucoup reste à faire. Toutefois, le programme postconflit actuellement en cours d'exécution pour une période de trois ans, témoigne de la volonté des autorités et de l'ensemble du peuple congolais de passer d'une situation de crise aiguë à une situation de stabilité politique et sociale, préalable au développement. Ce programme, qui entre dans sa deuxième année d'exécution, a déjà permis de renforcer le processus de pacification et de remise en confiance des populations, de réhabiliter et mettre en place les infrastructures de base – routes, chemins de fer, ports, aéroports –, de ramener les partenaires bilatéraux et multilatéraux, dont principalement les organismes des Nations Unies, à soutenir le Congo, de créer les conditions de réalisation des activités d'urgence au profit du plus grand nombre et particulièrement des couches victimes de la guerre, des jeunes, des femmes et des enfants. Ce programme se poursuit dans d'autres secteurs d'activité en vue de permettre la transition vers le développement et surtout vers le développement durable.

Je voudrais terminer en lançant un appel pressant à la communauté internationale, notamment au système des Nations Unies, pour un appui substantiel aux efforts de mon pays visant l'élimination de la pauvreté urbaine et la mise en oeuvre du programme intérimaire postconflit.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Conformément à la décision prise à la première séance plénière, le 6 juin 2001, je donne la parole à M. Klaus Toepfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

M. Toepfer (Programme des Nations Unies pour l'environnement) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant tout présenter mes félicitations au Président de l'Assemblée générale, le Ministre Holkeri, et aux membres du Bureau pour la manière exemplaire dont ils ont dirigé les débats de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Je connais parfaitement, bien sûr, l'importance exceptionnelle de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, cinq années après le Sommet ville et cité à Istanbul, Habitat II.

Il y a au moins trois très bonnes raisons pour moi, en tant que Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et en tant que Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi, de participer à cette session extraordinaire et de prendre la parole au cours de la présente séance plénière.

La première raison est simplement que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le PNUE ont tous deux leur siège à Nairobi, Kenya, en Afrique; nous sommes les deux seules institutions de la famille des Nations Unies à avoir leur siège sur ce grand continent et dans le monde en développement.

À Nairobi, nous sommes tous convaincus que cet emplacement est un grand atout. C'est un défi de démontrer que le développement des établissements humains d'une manière durable pour l'environnement est un préalable au développement durable et à la lutte contre la pauvreté.

Nous sommes également conscients que nous devons avoir une coopération ouverte et constructive et que nous pouvons utiliser efficacement les avantages en terme de synergie de notre emplacement commun, comme l'a demandé l'Assemblée générale, au paragraphe 9 du dispositif de son importante résolution 53/242, sur le rapport du Secrétaire général consacré à l'environnement et aux établissements humains (A/53/463). Dans cette résolution, l'Assemblée générale

« Rappelle qu'il importe de renforcer, dans le cadre de leur mandat actuel, les capacités du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) en matière d'information, de suivi et d'évaluation des tendances mondiales et régionales dans les domaines de l'environnement et des établissements humains ».

Il est important de rappeler que l'Assemblée a également souligné à cet égard, au paragraphe 11 de cette résolution, « la nécessité de fournir des ressources financières suffisantes et d'éviter les chevauchements

des activités ». J'espère sincèrement que le résultat de ces travaux aidera également à atteindre ces objectifs.

Je puis dire à cette session extraordinaire que nous sommes déterminés à mettre en oeuvre ces recommandations en consolidant le travail qui a déjà été effectué.

La deuxième raison de ma participation est qu'il y a cinq ans à Istanbul, j'ai eu la chance d'être le chef de la délégation de mon pays au Sommet sur la ville. J'ai eu l'opportunité d'apprendre énormément de choses sur la situation dans le monde, les attentes en matière d'établissements humains et la nécessité urgente d'appliquer le Programme pour l'habitat. Il y avait, particulièrement dans le monde en développement, l'immense processus d'urbanisation dû, d'une part à l'accroissement de population et, d'autre part, à la migration des populations rurales vers les villes. Cette migration était motivée par l'espoir d'une vie meilleure en ville, parce que les habitants des zones rurales disposaient de moins de possibilités d'emplois et souffraient de manque de services urbains tels que l'électricité, l'eau potable, l'assainissement, la santé et l'éducation.

Ceci a entraîné une croissance exponentielle des villes et le désastre social de villes divisées et pleines de tensions sociales, au lieu de villes avec des fonctions et des groupes sociaux intégrés. Cela, à son tour, s'est traduit par le développement rapide de l'urbanisation, la féminisation de la pauvreté, des tensions sociales et des charges pour l'environnement avec des conséquences graves pour la santé humaine. Par conséquent, il y a un besoin urgent d'un développement équilibré entre les zones urbaines et rurales. Nous devons amener les fonctions citadines et urbaines vers les zones rurales. Autrement, la population rurale viendra dans les zones urbaines.

C'est un problème non seulement les pays en développement, mais de plus en plus également dans les villes du monde développé. La nécessité de surmonter la division des villes et de stimuler le développement pour vaincre la pauvreté exige une base juridique pour la sécurité d'occupation et les droits de propriété tels que ceux liés aux investissements dans le logement et la microentreprise, la rénovation des taudis au service des populations et le besoin de microcrédit qui soit principalement destiné aux femmes, qui doivent aussi jouer un rôle majeur dans le développement et la planification urbaine.

J'ai appris à Istanbul que nous devons trouver des manières de réduire l'empreinte écologique des villes et des agglomérations urbaines qui entraveront de plus en plus le développement futur des zones rurales. Nous devons examiner nos efforts pour faire de la densité de population dans les villes une chance de maximiser l'efficacité écologique, ce qui exige des décisions stratégiques claires dans la planification urbaine en rapport avec la gestion des transports et de la circulation et par conséquent pour réduire la pollution de l'air, ainsi que l'adoption de démarches plus efficaces pour le recyclage des déchets et le traitement des eaux usées.

Des villes durables nécessitent également une intégration sociale. C'est le défi lancé aux autorités locales pour la décentralisation, pour le principe de subsidiarité. Les maires des villes et villages sont en liaison directe avec les besoins des citoyens et les charges qui pèsent sur eux. Ils sont assez courageux pour assurer une prise de décisions transparente et pour encourager la participation nécessaire de leurs citoyens. Il doit y avoir une accession à la propriété pour les gens qui vivent dans les établissements urbains, et qui doivent être fiers de leurs villes ou villages de façon à susciter une identité culturelle et une insertion sociale dans leurs quartiers. Ce sont des préalables plus importants pour des villes sûres liés à l'intégration fonctionnelle que le fait de disposer de policiers ou de règlements juridiques.

Il faut d'urgence intégrer tous les groupes de la société civile – les jeunes et les vieux, les familles, surtout les femmes, les urbanistes et parlementaires élus et, enfin les entreprises privées – dans la planification la gestion et le fonctionnement de l'infrastructure urbaine des établissements humains.

C'est là, entre autres, le message reçu à Istanbul; un message encore plus important en ce nouveau millénaire, avec la Déclaration du Millénaire demandant un monde sans taudis. C'était aussi un grand privilège pour moi que le Secrétaire général m'ait demandé d'être responsable du processus de revitalisation du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Cet effort de deux ans a pleinement bénéficié de l'appui des gouvernements, par le biais de leurs représentants permanents, particulièrement à Nairobi, mais aussi ici à New York, et a été soutenu par le personnel d'Habitat, ainsi que par une équipe compétente de revitalisation. C'était par conséquent un grand plaisir pour moi l'an

dernier de confier la responsabilité d'Habitat à ma chère amie et collègue Anna Tibaijuka, conformément à la résolution 53/242 de l'Assemblée générale, qui demande que ces institutions aient des directeurs exécutifs différents.

Je tiens à féliciter Anna pour son excellent travail et pour son amitié et faire mes meilleurs vœux de succès à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tient ici à New York dans l'espoir qu'elle imprimera un nouvel élan aux tâches importantes qui attendent le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour l'avenir de l'humanité.

Enfin, la troisième raison pour laquelle je suis ici est que nos deux mandats ont des incidences importantes et synergiques. J'ai fait mention du Programme pour l'habitat, de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale, mais je dois également mentionner Action 21 et, naturellement, son chapitre 7 intitulé « Promotion d'un modèle viable d'établissements humains ».

C'est un préalable essentiel à notre dévouement commun. Il est nécessaire d'assurer un développement urbain durable comme préalable au développement durable en général. Il est nécessaire de mettre en place des dispositions intégrées pour une structure écologiquement durable des villes, de l'assainissement, du drainage et de la gestion des déchets solides. Il est urgent de promouvoir une énergie durable et des systèmes de transports, sachant que, tout au moins dans le monde développé, un tiers au moins de tous les gaz à effet de serre sont associés aux moyens de transport. Nous savons les relations qui restent entre la pauvreté, le logement, l'environnement et la santé humaine. Il est nécessaire d'élaborer une planification des villes avée sur l'environnement. Je n'ai mentionné que quelques-unes des nécessités que nous avons identifiées. Je crois donc que notre coopération à Nairobi entre le Centre d'habitat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement est des plus nécessaires, également pour les travaux préparatoires en vue du Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra en septembre de l'année prochaine à Johannesburg. J'attends avec intérêt que cette bonne coopération s'instaure et que cette réunion mène au succès.

Le succès de la présente session extraordinaire apportera une contribution considérable à ce processus et sera un signe clair de l'engagement des États

Membres et de la société civile face aux défis que représentent les établissements humains, en coopération étroite avec les autorités locales, et afin d'assurer un avenir durable pour nos villes, nos villages et toutes les personnes dans leurs logements.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Conformément à la décision prise lors de la première séance plénière du 6 juin 2001, je donne la parole à Mme Jan Peterson, Présidente de Grassroots Organizations Operating Together in Sisterhood.

Mme Peterson (Grassroots Organizations Operating Together in Sisterhood) (*parle en anglais*) : Je suis fière de représenter la Commission Huairou, qui a en fait pris forme au cours des cinq dernières années, d'abord à Huairou (Chine) où Wally N'Dow a eu l'idée de cette commission puis à Istanbul où elle a été mise sur pied. Nous pensons aussi que, de toute les luttes que beaucoup ici ont menées dans l'application du Programme pour l'habitat, nous incarnons le succès d'une idée conçue au cours des cinq dernières années. Nous avons construit une coalition de réseaux, dans le cadre d'un partenariat global, qui compte les Grassroots Organizations Operating Together in Sisterhood, le Habitat International Coalition Women and Shelter Network, la Women's Environment Development Organization, l'International Council of Women, le Women for Peace Network et l'Asia Women and Shelter Network. Nous représentons plus de 11 000 groupes communautaires de femmes et d'organisations non gouvernementales qui travaillent ensemble avec des autorités locales, des parlementaires et des institutions de développement des Nations Unies.

Notre démarche privilégie l'intégration des groupes communautaires de femmes et de communautés pauvres dans les questions liées à l'habitat, notamment le logement et les services de base. En fait, tandis que les participants parcourent ligne par ligne certains des documents, nous venons de prendre part pendant cinq jours à une réunion académique internationale de femmes, qui s'est ouverte mardi dernier et où plus de 75 femmes du Nord, du Sud et de l'Est se sont rassemblées pour partager leurs bonnes pratiques. Nous sommes donc très heureux que le Programme pour l'habitat révèle la substance du travail que les femmes accomplissent au niveau local. Notre attention s'est portée sur la gestion des affaires locales, la sécurité de l'occupation foncière et le relèvement après une catastrophe ou après un conflit. Nous faisons en sorte de rapprocher les femmes de la

base des communautés locales les unes des autres sur le terrain en tirant simplement parti de l'enseignement mutuel, en identifiant les meilleures pratiques et en facilitant les échanges entre les femmes de la base et les académies internationales de façon à ce que ces femmes puissent réellement renforcer leurs capacités en tirant mutuellement parti de l'expérience acquise.

Nous venons à présent de 55 pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est, de l'Union européenne et d'Amérique du Nord. La Commission Huairou et ses réseaux sont au cœur des efforts visant à étendre la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat par le biais de nouveaux partenariats entre les communautés et l'État. En fait, nous appelons notre plan stratégique triennal une « nouvelle forme de partenariat ». Nous ouvrons des dialogues au niveau local avec les autorités locales, mettons en place de simples échanges entre les pays et à l'intérieur des pays et nous assurons le transfert des connaissances tirées des bonnes pratiques. Ce sont les outils clefs dont nous disposons pour renforcer les capacités, reconsidérer les politiques et transformer les collectivités et les villes.

Nous croyons que nous avons tiré les enseignements des initiatives suscitées par la dynamique communautaire pour assurer la sécurité foncière, le logement et les services de base, pour construire des logements permanents et des infrastructures communautaires et pour lutter contre les mythes soutenus par les responsables politiques. Le premier mythe contre lequel nous luttons est que les efforts locaux sont de peu d'importance. Nous savons que les efforts locaux sont très importants. Les efforts locaux sont de tailles et de formes différentes. Le problème auquel ils se sont heurtés jusqu'à présent est que l'on n'a pas été en mesure de les conjuguer les uns aux autres et de créer des réseaux au niveau régional et mondial. Le deuxième mythe est que les initiatives lancées par les femmes de la base au niveau local sont inévitablement rudimentaires. Le troisième mythe est que les groupes communautaires de femmes sont des bénéficiaires et non pas des partenaires. Comme on peut le voir dans l'exposition internationale sur les habitants des bidonvilles, qui se tient dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, la plupart des innovations et des pratiques sont réalisées par les pauvres. J'ajouterai un quatrième mythe selon lequel, si vous vous concentrez sur les femmes, vous ne consolidez pas la famille. Nous savons que les

femmes sont au coeur de la famille et que des femmes fortes créent des familles fortes.

Étant donné que la dynamique communautaire est à l'origine de la plupart des initiatives en matière d'établissements qui sont en faveur des pauvres, nous maintenons que les initiatives locales sont majoritaires dans le contexte de la réduction de la pauvreté et des établissements humains pour tous et du respect de l'égalité entre les sexes. Les ressources et les possibilités sont nécessaires pour faire en sorte que les groupes communautaires des femmes et les collectivités ont l'occasion de démontrer publiquement la richesse de leurs stratégies et de leurs solutions de sorte qu'ils puissent devenir le fondement sur lequel sont créées des voies novatrices, efficaces et durables de mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Nous ne nous trouvons pas seulement dans un univers qui se mondialise. Nous sommes dans un monde qui se décentralise. Nous entrons aujourd'hui dans un nouveau cadre institutionnel où des possibilités accrues existent pour que les femmes des communautés locales étendent et améliorent leurs initiatives en matière de développement des établissements en partenariat avec les autorités locales et les autres institutions publiques. Nous avons été satisfaits de la nouvelle direction prise par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Nous sommes certainement satisfaits de la nouvelle direction qu'ont adoptée les campagnes pour la bonne gestion urbaine et la sécurité d'occupation.

Nous sommes néanmoins préoccupés par le fait que le programme relatif aux femmes et à l'habitat du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), plate-forme à partir de laquelle un grand nombre de femmes pourraient renforcer leurs capacités et contribuer au processus institutionnel visant à incorporer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les pratiques en matière d'établissement, ait été éliminé. Nous craignons, en outre, qu'en éliminant ce programme, l'on ait marginalisé les efforts locaux et les travaux des femmes de la base et des collectivités. Par ces actions, nous pensons que les gouvernements perdent la capacité de saisir les possibilités d'atteindre la pleine mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Ainsi, nous demandons l'adoption de mesures concrètes visant à transformer les institutions publiques et les processus afin qu'à l'échelle mondiale, les

femmes de la base et leurs communautés pauvres soient au centre de cette transformation alimentée par la croissance économique et l'investissement des ressources dans l'habitat et dans les villes. À cette fin, il faudra repenser de manière stratégique la façon dont nous travaillons. Nous devons considérer que les femmes et les communautés auront pour rôle de résoudre les problèmes au lieu d'être simplement des clients ou des bénéficiaires. En élaborant de nouvelles politiques, le Gouvernement doit reconnaître que les groupes communautaires de femmes sont les moteurs du développement de leurs communautés.

Le seul choix dont disposent les gouvernements, c'est d'honorer leur engagement et de faire montre de leur volonté politique. Nous avons appris, par exemple, comment environ deux des femmes de Mathari, au Kenya, se sont rencontrées dans une tente à Beijing. GROOTS Kenya compte dorénavant 200 groupes locaux qui, avec des ressources très limitées, ont constitué un réseau. Nous avons vu des groupes comme Mother Centres en Allemagne lancer une idée qui a abouti à la mise en place de 400 centres de ce type en Allemagne même et de 105 autres en République tchèque, centres qui fournissent des services collectifs. Nous savons qu'il existe sur le terrain des associations communautaires dont l'immense énergie attend l'occasion de trouver des partenaires.

Nous appelons à une action urgente grâce à laquelle les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les institutions multilatérales pourront faciliter l'intégration des interventions communautaires et améliorer la durabilité et l'efficacité en prenant les mesures suivantes. Ils peuvent créer des mécanismes institutionnels pour la participation et la négociation – c'est une partie de ce que nous commençons à faire; nous examinons la façon de tenir compte de ces mécanismes institutionnels dans des villes locales. Ils peuvent établir des mécanismes financiers décentralisés pour intégrer et améliorer les initiatives communautaires visant à traiter des problèmes de logement dans les villes – nous avons, par exemple, forgé, aux États-Unis, une alliance avec des églises et des groupes religieux qui vont établir un fonds pour travailler en partenariat avec des associations communautaires en Afrique même.

Ils peuvent accroître le sens des responsabilités en reconnaissant et en autonomisant les groupes de femmes et en les associant aux pouvoirs publics locaux pour la planification et le contrôle des ressources

publiques. Nous avons vu, en Inde et ailleurs, que le fait d'associer les femmes au pouvoir et de créer des liens avec les femmes dans la communauté a renforcé le bon fonctionnement de ces communautés en général. Les gouvernements et les organisations intergouvernementales peuvent appuyer les initiatives locales par le biais de l'information, du crédit et du renforcement des capacités. Ils peuvent faciliter de nouveaux partenariats communautaires publics et privés pour en garantir la meilleure utilisation possible en dirigeant les efforts entrepris et en procédant à des améliorations. Nous avons des groupes qui réussissent; il faut essentiellement qu'ils soient renforcés et intégrés à un réseau. Chaque pays représenté ici a de nombreuses associations qui font du bon travail et qui doivent partager leurs expériences avec les groupes d'autres pays, renforcer leurs capacités, se débarrasser des intermédiaires techniques et laisser les gens, au niveau local, apprendre les uns des autres.

Pour finir, nous souhaiterions dire que ces recommandations sont la clé d'une mise en œuvre réussie du Programme pour l'habitat, et que l'on ne trouverait pas le Programme pour l'habitat aussi déprimant si l'on regardait tous les succès réalisés sur terrain. Cinq années se sont écoulées et nous lançons maintenant des dialogues au niveau local. Nous allons mettre en place des partenariats avec les autorités locales dans divers pays afin d'ouvrir la concertation avec les associations communautaires de femmes. Nous continuons d'identifier les bonnes pratiques des femmes au niveau local, et nous ne voulons pas nous

contenter de les reporter dans une base de données; nous voulons nous assurer que ces bonnes pratiques s'inscrivent effectivement dans des méthodes mutuelles d'apprentissage et dans des sociétés communautaires. Nous voulons créer une commission sur les femmes pour veiller à ce que celles-ci soient intégrées au système d'intervention en cas de catastrophe, car nous avons constaté avec nos groupes en Inde et en Turquie, que lorsque nous incluons les femmes aux interventions en cas de catastrophe, notre investissement est multiplié par trois – les femmes vivent dans ces maisons et ces communautés, ce qui ne veut pas dire que nous ne voulons pas des hommes.

Nous allons continuer de développer nos efforts au niveau local, et nous accueillons favorablement le partenariat des gouvernements et des villes qui souhaitent véritablement aller de l'avant.

La séance est levée à 13 h 25.